



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Guillaume GUÉRIN

PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

L'année 2022 est la première consacrée à la mise en œuvre de notre Projet de territoire, un projet nécessaire pour prioriser et structurer nos politiques publiques afin de permettre à Limoges Métropole de rendre son action plus lisible et plus efficace. Que ce soit par nos mesures concrètes tout au long de l'année ou les grands projets structurants du mandat, le développement économique et la durabilité sont au cœur de nos préoccupations.

Vous le découvrirez au fil des pages de ce rapport, les élus et les agents œuvrent au quotidien pour faire de notre territoire un espace innovant et préservé qui se démarque sur les volets environnementaux, économiques et sociaux.

C'est dans cette veine que nous avons signée à l'été 2022, avec les vingt maires de Limoges Métropole, la charte du Plan climat air énergie territorial (PCAET), lequel constitue notre feuille de route en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Chaque année, nous élaborons ce rapport afin de retracer les actions majeures engagées pour répondre aux ambitions que nous nous sommes fixées. Un rapport qui témoigne auprès des habitants et en toute transparence du grand nombre de mesures prises sur l'année écoulée.

Cette année aura particulièrement été marquée par l'avancée de plusieurs chantiers : modernisation de la STEP, avancée du franchissement de l'A20, construction d'un second dépôt de bus pour la STCLM, installation du premier maraîcher dans le cadre de la ceinture verte...

Des mesures visant à économiser l'énergie mais aussi à promouvoir le développement des énergies renouvelables, à l'image des travaux engagés pour réaménager le parking du Zénith Limoges Métropole ou encore l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parc d'ESTER.

Une année également axée autour de la solidarité et de l'emploi, avec l'organisation de plusieurs jobs dating ou encore la prise en charge d'une partie du prix de l'abonnement de bus des salariés les plus précaires du territoire. Enfin, la Cité de l'emploi située dans le quartier de Beaubreuil a ouvert ses portes pour une expérimentation de 2 ans afin d'offrir aux résidents de ce quartier les meilleures chances d'accès à l'emploi.

Les gestes de tri et les efforts fournis par les habitants ont également permis à Limoges Métropole de poursuivre sa dynamique en faveur de la réduction des déchets, qu'il s'agisse de la collecte de ces derniers jusqu'à leur valorisation : nouveau programme local de prévention des déchets ménagers, nouveau marché de collecte sans oublier la concertation pour la construction d'une nouvelle Unité de valorisation énergétique et d'un réseau de chaleur qui lui serait lié.

Outre ces grands dossiers, nous avons aussi déployé notre propre plan de sobriété. Sous l'impulsion de notre Direction de la transition énergétique et avec le concours de référents désignés dans chacune de nos directions, plusieurs mesures ont pu être établies ou intensifiées dans les locaux de l'institution pour promouvoir des écogestes simples.

Des écogestes que nous accompagnons également auprès des habitants du territoire, par le biais des aides que nous mettons en place tant en matière d'habitat que de déplacements.

Une nouvelle année passée au service du territoire et de sa population pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

UNE ANNÉE D'ACTION4**AMBITION 1.****UN TERRITOIRE ENGAGÉ CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .6**

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : AGIR DÈS MAINTENANT,
POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN8

FAVORISER LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE.....9

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DU PARC BÂTI RÉSIDENTIEL14

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES15

UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE DE LIMOGES MÉTROPOLE...18

AMBITION 2.**UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE 20**

PARTENARIATS DANS LE CADRE DU PAT 2021-2023.....22

ZOOM SUR LA PREMIÈRE INSTALLATION RÉALISÉE DANS LE CADRE
DE LA CEINTURE VERTE DU TERROIR DE LIMOGES..... 24

AMBITION 3.**UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.....26**

QUEL AVENIR POUR LE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS EN HAUTE-VIENNE
ET EN CREUSE ? 28

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET 2022-2027 : NOUVEAU PLAN POUR RÉDUIRE
NOS POUBELLES..... 33

ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS : LES SOLUTIONS POUR LES RÉDUIRE..... 35

AMBITION 4.**UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR PLUS DE SOLIDARITÉ..... 38**

LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE40

BEAUBREUIL : QUARTIER EN MUTATION(S).....41

JOB DATING, SE MOBILISER POUR L'EMPLOI43

TRAVAILLER AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS FRONTIÈRE..44

AMBITION 5.**UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA PRÉSERVATION DE SON ENVIRONNEMENT ET L'AMÉLIORATION DE SON CADRE DE VIE 46**

MODERNISATION DE LA STEP : LE POINT À MI-CHANTIER48

BOIRE L'EAU DU ROBINET, UN SERVICE AU QUOTIDIEN..... 49

UNE ANNÉE D'ACTION



FÉVRIER



LIMOGES MÉTROPOLE POURSUIT SON ENGAGEMENT AU SÉNÉGAL

Du 21 au 25 février, une équipe de Limoges Métropole s'est rendue au Sénégal dans le cadre du partenariat entre l'ISCO (Intercommunalité des Communes du Sine Occidental) et la Communauté urbaine. Il s'agissait de réaliser le suivi du projet labellisé « Villes durables en Afrique », soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, avec les autorités diplomatiques et les collectivités locales bénéficiaires. Accueillies très chaleureusement par les élus locaux et les habitants, les actions menées portent sur de la sensibilisation dans les écoles à la préservation de l'environnement, la formation d'ambassadeurs du tri et l'essor des métiers de demain liés à la gestion durable des déchets.

AVRIL



OPÉRATION « COUP DE POUCE TRANSPORTS »

Face à la hausse du prix du carburant, Limoges Métropole a décidé de venir en aide aux travailleurs en situation de précarité. L'accès au tarif préférentiel de l'abonnement mensuel à la STCLM est élargi aux salariés touchant un revenu inférieur ou égal au SMIC. Bénéficiaire habituellement d'un tarif de 35 € par mois, ces travailleurs voient leur abonnement mensuel ramené à 7,40 €, soit une économie de 27,60 € par mois. La prise en charge de cette opération est assurée par Limoges Métropole et représente un soutien financier de plus de 75 000 €.



JUILLET

SEPTEMBRE

OCTOBRE

L'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX DE CHALEUR INAUGURÉE

Limoges Métropole et ses partenaires (l'État, la Ville de Limoges et la société Dalkia) ont inauguré la station d'interconnexion de deux réseaux de chaleur au niveau du centre aquatique L'Aquapolis. Cette réalisation, inédite en Nouvelle-Aquitaine, est une étape de plus dans la transition énergétique du territoire. Elle va permettre à un plus grand nombre d'habitants de se chauffer grâce à la chaleur produite par la Centrale énergie déchets.

L'ENTENTE

Les présidents de Limoges Métropole, du Syded 87 et d'Évolis 23 ont officiellement ouvert la concertation préalable sur l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse lors d'une réunion publique à la BFM de Limoges. Sous l'œil de Mme Trébaol, garante missionnée par la Commission nationale du débat public, de premiers échanges se sont déroulés entre membres du public et acteurs du projet.

LE 1^{er} FORUM DE L'INTÉRIM DU PLIE

Le service du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Limoges Métropole a organisé son 1^{er} Forum de l'intérim à destination des personnes accompagnées dans le cadre du PLIE ou bénéficiant d'actions menées par les structures portant les postes de référents de parcours PLIE. L'objectif de cette matinée était de faciliter la mise en relation des participants avec de potentiels employeurs et de postuler à de nombreuses offres d'emploi.

AMBITION 1.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

AVRIL

Opération « coup de pouce transports »

Face à la hausse du prix du carburant, Limoges Métropole a décidé de venir en aide aux travailleurs en situation de précarité. L'accès au tarif préférentiel de l'abonnement mensuel à la TCL est élargi aux salariés touchant un revenu inférieur ou égal au SMIC. Bénéficiant habituellement d'un tarif de 35 € par mois, ces travailleurs voient leur abonnement mensuel ramené à 7,40 €, soit une économie de 27,60 € par mois. La prise en charge de cette opération est assurée par Limoges Métropole et représente un soutien financier de plus de 75 000 €.

JUILLET

L'interconnexion des réseaux de chaleur inaugurée

Limoges Métropole et ses partenaires (l'État, la Ville de Limoges et la société Dalkia) ont inauguré la station d'interconnexion de deux réseaux de chaleur au niveau du centre aquatique L'Aquapolis. Cette réalisation, inédite en Nouvelle-Aquitaine, est une étape de plus dans la transition énergétique du territoire. Elle va permettre à un plus grand nombre d'habitants de se chauffer grâce à la chaleur produite par la Centrale énergie déchets.

Signature de la Charte du PCAET par les 20 communes membres

L'ensemble des communes s'engagent à partager les objectifs de réduction de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre du PCAET de Limoges Métropole.

SEPTEMBRE

La Métropolitaine

6^e édition de la Métropolitaine avec une boucle de 9 km autour du parc ESTER et du bois de la Bastide pour promouvoir l'usage du vélo.

Le Guichet habitat énergie présent au salon de l'habitat

Il a accueilli plusieurs propriétaires ou bailleurs désireux d'être accompagnés dans la rénovation énergétique de leur(s) logement(s).

NOVEMBRE

Limoges Métropole récompense les lauréats du challenge de la mobilité

Du 20 au 26 juin 2022, Limoges Métropole s'est fait le relais sur son territoire du Challenge de la mobilité, une initiative de l'ADEME et du Club de la mobilité de Nouvelle-Aquitaine dont l'objectif est d'encourager les déplacements domicile-travail en mode alternatif (vélo, covoiturage, transports en commun, télétravail, marche...). Au total, ce sont près de 24 000 km qui ont été réalisés par les entreprises et administrations participantes, principalement en covoiturage. Félicitations aux lauréats Kamax Innovative System et Eiffage Construction Limousin.

DÉCEMBRE

PEM Beaublanc

Première réunion publique à Couzeix le 8 décembre. Dans le cadre de la concertation préalable liée au projet de Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaublanc, Limoges Métropole organisait une réunion publique pour permettre aux citoyens de poser leurs questions sur cet aménagement qui s'inscrit dans le plan de réorganisation du réseau de transports et le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS).

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL :

Agir dès maintenant, pour aujourd'hui et demain



À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET de Limoges Métropole constitue la feuille de route de l'intercommunalité en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. En 2021, un premier plan d'actions courant jusqu'en 2026 a été établi avec l'ensemble des acteurs du territoire (partenaires institutionnels, entreprises, associations, citoyens) et signé par tous les maires de la Communauté urbaine.

4 GRANDS AXES D'INTERVENTION INTERDÉPENDANTS



Les consommations énergétiques



Les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air



La production d'énergie renouvelable



L'adaptation au changement climatique

UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE... ...ET DES OBJECTIFS CHIFFRÉS À HORIZON 2050

	Consommations énergétiques	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Production d'énergies renouvelables et de récupération
Le parc bâti et le cadre de vie	- 58 %	- 73 %	+ 191 % solaire, gaz vert, biomasse
Les transports	- 51 %	- 77 %	
L'industrie	- 33 %	- 65 %	
L'agriculture et la sylviculture	- 30 %	- 27 %	
Les déchets		- 12 %	
	- 53 %	- 69 %	

DES ACTIONS CONCRÈTES



Développement de l'offre de vélos



Installation de **bornes de recharge** pour véhicules électriques



Extension et création de **réseaux de chaleur**



Rénovation du parc bâti ancien



Mise en place de lignes de **Bus à haut niveau de service** (BHNS)



Essor des **circuits courts alimentaires**

FAVORISER LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

FRANCHISSEMENT DE L'A20 : UN DÉFI TECHNIQUE, UN ENJEU SOCIÉTAL

En 2022, les travaux du franchissement de l'A20 ont avancé à grand pas. Trois entreprises et une trentaine de compagnons se relaient et collaborent sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole pour construire une voie nouvelle de près d'un kilomètre, comprenant un pont de 130 mètres de long, entre les quartiers de la Bastide et du Puy-Ponchet, et qui sera destinée aux transports en commun, aux vélos et aux piétons.

DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les retombées socio-économiques positives d'un tel chantier sont déjà concrètes pour l'économie locale, même si elles sont difficilement quantifiables. La présence de grandes entreprises du BTP est motrice pour tout un écosystème : le remblaiement fait appel à une carrière localisée sur le territoire communal, la fabrication de pièces métalliques est assurée par un chaudronnier limougeaud, le bétonnage par une centrale de Limoges, le coffrage en bois nécessaire au bétonnage des trottoirs par des apprentis du lycée du Mas-Jambost de Limoges...

Dans un avenir proche, le franchissement de l'A20 répondra aussi à un véritable enjeu d'insertion sociale pour tout un secteur de la ville. Conjuguée aux opérations de rénovation urbaine et de refonte du réseau de bus, la création du pont fera du quartier de la Bastide un pôle intermodal important qui se situera dorénavant à 10 minutes du centre-ville et des zones d'emploi et de loisirs de l'agglomération.

De l'autre côté de l'autoroute, le parc d'activités ESTER Technopole bénéficiera d'un accès facilité et gagnera ainsi en attractivité.

UN OUVRAGE RARE, UN DÉFI TECHNIQUE

Compte tenu du dénivelé important, le choix d'un pont à béquilles s'est imposé pour une meilleure intégration dans le paysage. Imaginées par le cabinet d'architecture Lavigne & Chéron, ses 462 tonnes

d'acier autopatinable seront élevées à 21 mètres au-dessus de l'A20. Ou plutôt, poussées ! En effet, des énormes treuils seront installés pour faire lentement avancer le tablier du côté est de l'autoroute vers le côté ouest, où il sera assemblé en amont.

UN CHANTIER QUI RESPECTE LA BIODIVERSITÉ

Le volet environnemental a été présent à chaque étape de la conception de ce nouvel ouvrage et sur le chantier lui-même. C'est ce que vérifient chaque semaine les deux référents environnement des sociétés GTM et Eurovia, encadrés par un écologue de Limoges Métropole. Tous les trois s'assurent de la bonne mise en œuvre des mesures préventives en matière de protection de l'environnement sur l'emprise du chantier, telles qu'elles sont édictées par les services de l'État. Plusieurs aménagements ont notamment été pensés pour le respect de la faune environnante.

Pour identifier les espèces présentes aux abords du chantier et adapter les aménagements en conséquence, un inventaire faune et flore a été effectué avant le début des études et a mis en évidence la présence de nombreuses espèces protégées comme des salamandres, des insectes xylophages et des chauves-souris.

L'application de la séquence « Éviter, réduire, compenser » (ERC) du Code de l'environnement, qui a guidé les études de conception des futures infrastructures, a défini le tracé de façon à préserver la lisière boisée, puis a abouti notamment à la mise en place de passages pour la petite faune sous la future voie et d'un passage pour les chauves-souris intégré à l'ouvrage de franchissement. Ce chiroptéroduct d'1,30 m de large, délimité par des palissades en robinier, leur permettra de se déplacer de part et d'autre de l'autoroute.

De plus, Limoges Métropole devra maîtriser le foncier de 45 hectares de milieux boisés feuillus et de milieux ouverts et semi-ouverts du site, et en assurer la gestion et le suivi écologique pendant 30 ans.

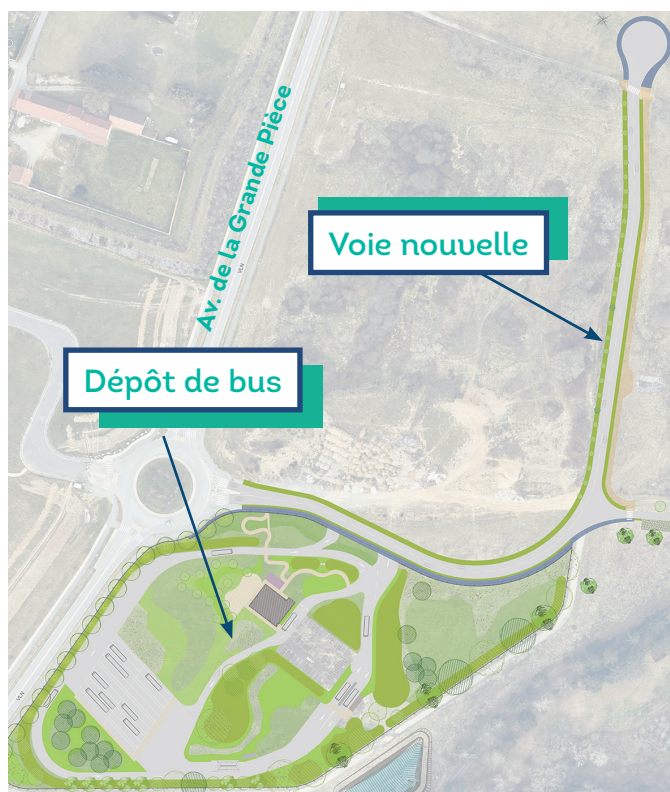
UN SECOND DÉPÔT DE BUS POUR LA STCLM

Fin 2021, Limoges Métropole a lancé le chantier d'un projet structurant qui s'inscrit dans la lignée du plan de modernisation de son réseau de transports urbains.

La construction d'un second dépôt d'exploitation pour les bus de la STCLM est en cours dans le parc d'activités de la Grande Pièce, sur une parcelle propriété de Limoges Métropole de près de 30 000 m² située dans le lotissement de la Mazelle, face aux jardins familiaux de Beaubreuil.

Le dépôt du Clos Moreau, au sud-ouest de Limoges, unique centre d'exploitation des transports urbains jusqu'à maintenant, est arrivé à saturation. Ses 19 500 m² sont devenus trop exigus pour accueillir l'ensemble du parc actuel de matériel roulant, composé de 130 véhicules.

De plus, ce bâtiment a été conçu pour remiser la flotte de trolleybus électriques et de bus thermiques.



S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

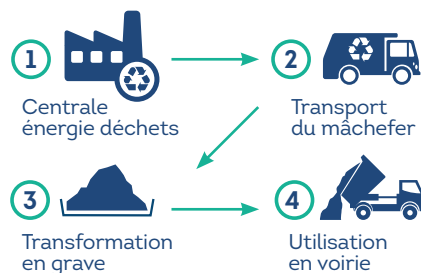
Le second dépôt de la Mazelle va s'inscrire dans la transition énergétique en accueillant de nouveaux types de bus (à hydrogène, électriques...) ainsi que les bus articulés destinés aux deux futures lignes de BHNS prévues à l'horizon 2026. Il permettra aussi de limiter les trajets effectués à vide, en particulier pour les lignes du nord du réseau.

Le second dépôt sera réalisé en deux phases afin d'être évolutif et adaptable aux choix stratégiques à venir en matière de transports urbains. Des terrains seront gardés en réserve pour anticiper des extensions successives du parc de véhicules. Le nouveau site sera équipé d'un atelier de maintenance, de locaux administratifs et d'exploitation et d'une aire de remisage qui accueillera 12 bus articulés et 9 bus standards à sa mise en service (une cinquantaine à terme). Une station de lavage dotée d'un système de recyclage des eaux et des infrastructures de rechargement de bus à énergie alternative seront aussi aménagées. Cette première phase de travaux doit s'achever courant 2023.

ZOOM SUR LA VALORISATION DU MÂCHEFER

Quelque 2 900 tonnes de mâchefer sont employées dans les travaux de construction du futur dépôt de bus.

Ceux à venir pour la réalisation de la voie nouvelle du lotissement de la Mazelle auront également recours à 3 800 tonnes de ce matériau issu de la combustion des déchets.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le mâchefer est retiré par nos partenaires Paprec Agro et Veolia à la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole puis traité à la plateforme de maturation et d'élaboration de Chaptelat afin de le rendre valorisable. Transformé en grave, son emploi dans les chantiers de voirie fait l'objet d'une stricte traçabilité.

POUR QUEL USAGE ?

Utilisé en sous-couche de voirie et de fondations pour ses propriétés de portance, le mâchefer n'est jamais appliqué en contact direct avec l'air ou l'eau.

Ce matériau réservé pour le moment à des chantiers portant sur des nouveaux projets n'est pas encore intégré dans la réfection de chaussées existantes, car sa mise en œuvre requiert plus de temps.

QUELS AVANTAGES ?

C'est un matériau gratuit pour Limoges Métropole, utilisable pour de nombreuses applications du BTP. C'est une alternative à l'extraction de minéraux naturels dans les carrières et son emploi sur les chantiers limite ainsi son enfouissement.

BHNS ET RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis le 5 septembre, la 2^e phase de la réorganisation du réseau de transport de Limoges Métropole est effective avec la mise en service de 3 nouvelles lignes de bus.

Ces transformations préparent l'arrivée de 2 lignes de Bus à haut niveau de service (BHNS) à l'horizon 2027-2030.

Les élus de Limoges Métropole se sont engagés dans un grand projet de mobilité durable dans lequel s'inscrit la réorganisation de l'ensemble du réseau de transport de la Communauté urbaine. Sa mise en place est prévue en plusieurs phases.

NOVEMBRE 2020

La première phase a permis une meilleure desserte de la commune de Couzeix et du quartier de Landouge à Limoges avec une augmentation du nombre de passages par la mise en service de la ligne principale Landouge – Couzeix et de lignes complémentaires.

SEPTEMBRE 2022

Cette phase prévoit une augmentation de l'offre sur les communes d'Isle et de Condat-sur-Vienne avec des fréquences améliorées (20 minutes en heures de pointe et de 30 minutes en heures creuses en période scolaire).

SEPTEMBRE 2023

Panazol, Le Palais-sur-Vienne et Feytiat profiteront de dessertes fortement améliorées (fréquences de 20 minutes en heures de pointe et de 30 minutes en heures creuses en période scolaire) et plus lisibles. Une nouvelle ligne dite « rocade est » verra également le jour entre les différents pôles d'échange multimodal (PEM).

SEPTEMBRE 2024

Les lignes de trolleybus seront réorganisées entre elles mais desserviront toujours les mêmes secteurs. Les fréquences actuelles (8 à 10 minutes en heures de pointe) seront conservées. La ligne 4 sera étendue jusqu'au PEM Beaublanc et la ligne 2 jusqu'au CHU. Cette refonte permettra une desserte directe de l'axe gare-mairie.

2027

Mise en service de la ligne A de BHNS.

2030

Mise en service de la ligne B de BHNS.

DEPUIS LE 5 SEPTEMBRE, 3 NOUVELLES LIGNES ONT ÉTÉ MISES EN SERVICE :

- **La ligne principale 12**
ISLE - LOUIS ARAGON
CONDAT-SUR-VIENNE - VERSANAS
qui circulera avec un niveau de service rehaussé, soit toutes les 20 à 40 minutes selon les périodes (rouge, orange ou jaune) et les heures (pleines ou creuses). L'amplitude horaire sera aussi augmentée :
de 6 h 15 (périodes rouge et orange) ou 7 h 00 (période jaune) à 20 h 00.
Des bus circuleront aussi les dimanches et jours fériés.
- **La ligne 27**
ISLE - LES CHAMPS
ISLE - CHARLES LE GENDRE
sera ajustée avec des bus toutes les 30 à 90 minutes selon les périodes, de 6 h 30 à 19 h 30 en périodes rouge et orange et de 7 h 00 à 19 h 00 en période jaune.
- **La ligne 19**
PANAZOL - MANDERESSE
LIMOGES - PLACE W. CHURCHILL

BHNS : UNE CONCERTATION PUBLIQUE DÉBUT 2023

Le projet de BHNS, validé dans le cadre du Projet de territoire de Limoges Métropole, consiste en une opération de recomposition urbaine à l'horizon 2030, articulée autour de l'aménagement de deux lignes de bus électriques bénéficiant d'aménagements spécifiques. En tant que support d'un aménagement urbain durable et outil principal de la modernisation du réseau de transport de l'agglomération, il impacte l'ensemble des 20 communes de Limoges Métropole.

Engagé en 2016, le projet de BHNS a déjà fait l'objet d'une première concertation publique en 2019 qui a permis d'exposer au public les tracés et les grands objectifs de ce chantier majeur de Limoges Métropole. C'est sur cette base que la Communauté urbaine a engagé les études préalables d'aménagement.

En 2022, ces études ont été finalisées avec les partenaires institutionnels du projet et il est désormais possible d'échanger avec la population, notamment autour des incidences du chantier sur l'environnement et la circulation et du bilan socio-économique prévisionnel de ces travaux.

L'ouverture de la concertation préalable du public est planifiée début 2023.

À son terme, Limoges Métropole publiera un bilan présentant les mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de ces échanges.

UNE REFONTE AXÉE SUR L'INTERMODALITÉ

Les réflexions menées en 2018 ont débouché sur l'adoption d'un scénario qui privilégie une organisation des trajets basée sur l'intermodalité. La réorganisation du réseau prévoit plusieurs niveaux de desserte et un système de correspondances entre les lignes, via notamment les pôles d'échanges multimodaux (PEM). Il garantit des passages de bus plus fréquents, une plus grande rapidité des déplacements et une multiplication des destinations accessibles depuis un point particulier en garantissant un temps de correspondance.

L'augmentation des correspondances vers les lignes les plus structurantes permettra :

- Un rabattement efficace vers le BHNS à partir des différents modes (bus, voiture, vélo).
- Une meilleure hiérarchisation des lignes et des fréquences améliorées.
- La fin de l'accumulation des bus sur des tronçons communs.
- Un service plus lisible entre un pôle d'échange multimodal et le centre-ville.

LE BHNS EN LIGNE DE MIRE

Outil majeur au service du plan de déplacements urbains, le Bus à haut niveau de service sera l'axe majeur et structurant du nouveau réseau de transport réorganisé.

Ajoutées à ces deux lignes de BHNS, 4 lignes de Trolley formeront l'armature principale de ce réseau afin de constituer un ensemble cohérent, attractif et efficient.

Également, une ligne circulaire de rocade connectera les secteurs urbains les plus denses (Val de l'Aurence, Le Vigenal, La Bastide, Beaubreuil, Les Portes-Ferrées), les zones d'emploi (CHU, ZI Nord, ESTER...), les sites universitaires et les 4 nouveaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) de la Bastide, des Casseaux, du Val de l'Aurence et de Montjovis-Beaublanc.

Ces lignes desserviront Limoges et les communes limitrophes avec une fréquence élevée et une grande amplitude horaire (7 J/7) afin de répondre aux principaux besoins de déplacement.





ÉLECTROMOBILITÉS: LIMOGES MÉTROPOLE MONTE EN PUISSANCE

Dans la droite ligne de son Projet de territoire, Limoges Métropole souhaite repenser les mobilités tout en préservant l'environnement et le cadre de vie.

C'est pourquoi la Communauté urbaine a lancé sur le second semestre 2022 deux Appels à projets : un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et un Appel à initiatives privées (AIP) en faveur du développement des mobilités douces et de l'électromobilité.

L'AIP s'adresse aux opérateurs susceptibles de mettre en place des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Limoges Métropole. Pilote de la procédure, la Communauté urbaine assurera le suivi du déploiement du service et de l'activité.

L'AMI a pour objet le déploiement d'un service de location de vélos à assistance électrique en libre-service dans les communes de Couzeix, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Panazol et les domaines universitaires. En fonction du résultat de cette expérimentation, une extension de l'offre pourra être envisagée.

OPÉRATION SAVOIR ROULER À VÉLO

C'est bien connu : le vélo, « ça ne s'oublie jamais ». Alors autant apprendre à bien en faire dès le plus jeune âge. C'est ce que s'attachent à inculquer les éducateurs sportifs de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de la Haute-Vienne (USEP 87), à des enfants âgés de 9 à 11 ans et scolarisés sur le territoire de la Communauté urbaine, mais aussi en dehors à l'image de ceux de l'école d'Ambazac.

Depuis le mois de septembre 2021, Limoges Métropole se fait en effet le relais local du programme « Savoir rouler à vélo ». Lancée en 2018, cette initiative interministérielle pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par les Ministères des sports, de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'intérieur et enfin celui des transports, ainsi que la Sécurité routière. L'opération vise à développer l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant leur entrée au collège.

Plusieurs dizaines de classes du territoire de Limoges Métropole ont ainsi bénéficié de cet enseignement sur l'année 2022 au Vélodrome Raymond Poulidor.

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DU PARC BÂTI RÉSIDENTIEL

ÉTÉ : UN LOGEMENT CONFORTABLE MALGRÉ LA CHALEUR, C'EST POSSIBLE !

D'où provient la chaleur ?

➔ **EXTÉRIEUR** : toit, murs, fenêtres et par les défauts d'étanchéité et la ventilation

➔ **INTÉRIEUR** : appareils électroménagers, matériel informatique, présence d'occupants...

LES SOLUTIONS POUR GARDER LA FRAÎCHEUR

Écogestes

Travaux d'amélioration

Traitements de fond efficaces



Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Le Guichet Habitat Énergie de Limoges Métropole, interlocuteur unique et neutre, peut vous accompagner. Tous les habitants de la Communauté urbaine peuvent s'adresser gratuitement à un conseiller.



0800 003 625

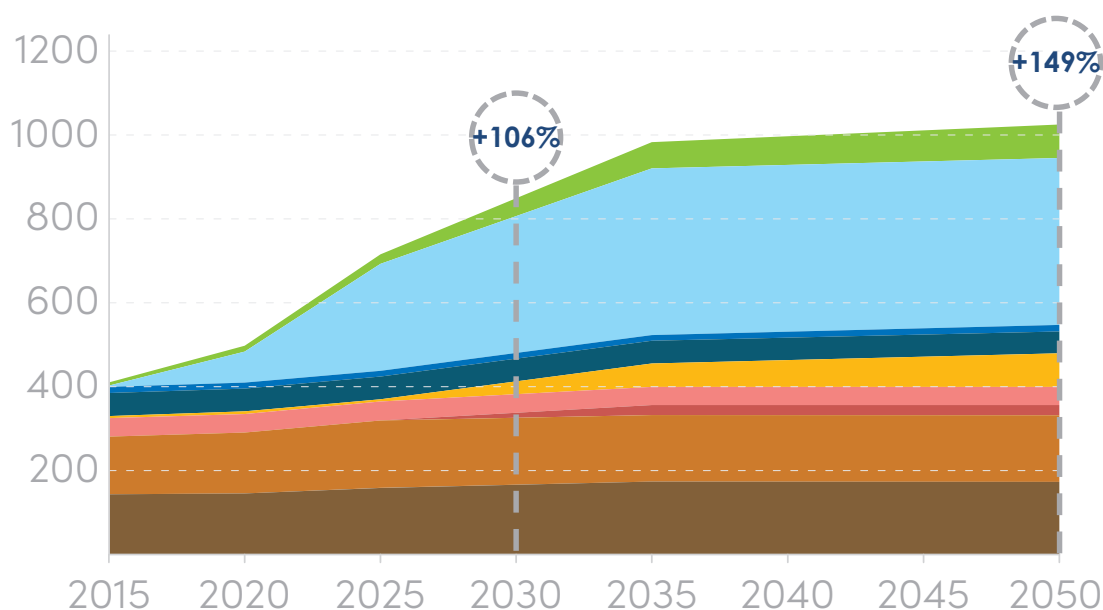
Appel gratuit

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue un enjeu déterminant du PCAET en cours d'élaboration. Associé aux actions de sobriété et de performance, il permettra de décarboner le mix énergétique du territoire et de participer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs du Plan Climat sont très ambitieux, avec un doublement de la production à échéance 2030.

LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



- Méthanisation
- Photovoltaïque
- Hydroélectricité
- Valorisation des déchets
- Solaire thermique
- Bois énergie (BE) - Électricité
- BE - Industrie et agriculture
- BE - Résidentiel et tertiaire
- Bois bûche



390 GWh/an d'électricité photovoltaïque de produit (environ 193 ha de panneaux d'ici 2030)



75 GWh/an de production supplémentaire dans le domaine bois énergie



8100 équivalents logements équipés en panneaux solaires thermiques



4 méthaniseurs

LES RÉSEAUX DE CHALEUR : UNE SOLUTION À LA CRISE DE L'ÉNERGIE

Les réseaux de chaleur sont un outil important de développement durable pour le territoire. Dans la droite ligne de son Plan climat air énergie territorial, Limoges Métropole développe la production et la distribution de cette énergie renouvelable qui offre une réelle alternative au gaz naturel.



COMMENT ÇA MARCHE ?

À Limoges, 3 réseaux forment un système de chauffage écovertueux dont la chaleur :

- **Alimente** près de 18 000 équivalents-logements à Limoges (*logements collectifs, bâtiments publics et immeubles de bureaux*).
- **Est distribuée** via des canalisations spécifiques.
- **Est utilisée** pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

En 2020, ces réseaux ont obtenu le label « éco réseaux de chaleur » de l'association AMORCE.

LES 3 RÉSEAUX À LIMOGES :

- 1. Le réseau Bellevue-La Bastide**
18,3 km, 14 000 équivalents-logements. Chaleur produite à 70 % par la centrale biomasse du Val de l'Aurence.
- 2. Le réseau Beaubreuil-ESTER**
10 km, 3 500 équivalents-logements. Chaleur produite par la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM).
- 3. Le réseau de l'Hôtel de Ville**
1,5 km, 350 équivalents-logements. Chaleur produite par des chaudières au gaz (55 % de biométhane).



OBJECTIF 1 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX

... EN RÉALISANT LEUR INTERCONNEXION

Limoges Métropole a relié les 2 principaux réseaux de chaleur existants entre La Bastide et Beaubreuil, au niveau de L'Aquapolis. L'énergie produite par la Centrale énergie déchets profite à un plus grand nombre et la dépendance au gaz du territoire est encore réduite.

COÛT DES TRAVAUX : 2,2 M€ + LES BÉNÉFICES

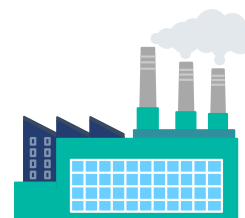
- Économie de 11 GWh au gaz naturel par an.
- Réduction des rejets de CO₂ de plus de 2 300 tonnes/an.

... EN LES ÉTENDANT VERS LE SUD DE LIMOGES

D'ici 2025, un réseau de chaleur écovertueux alimentera les quartiers de Limoges situés au sud de la Vienne.

COÛT ESTIMÉ : AUTOUR DE 20 M€ + LES BÉNÉFICES

- Une chaleur « verte » et moins chère pour les usagers.
- Une meilleure étiquette énergétique des bâtiments.



OBJECTIF 2 AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS

LA CENTRALE ÉNERGIE DÉCHETS DE LIMOGES MÉTROPOLE :

- **Produit** plus de 40 GWh de chaleur par an (*objectif de 80 GWh suite à l'interconnexion des réseaux en mars 2022*).
- **Couvre** 98 % des besoins en chauffage des usagers du réseau de Beaubreuil et D'ESTER.

MAIS

- Est vieillissante (*mise en service en 1988*) et son exploitation sera rendue difficile au-delà de 2030.

C'est pourquoi nous devons ensemble réfléchir à l'avenir de la valorisation des déchets.

Une concertation publique a été menée à l'automne 2022.

ET AUSSI DANS LES CENTRES-BOURGS...

Dans chaque commune de Limoges Métropole, le développement de réseaux de chaleur biomasse est étudié avec l'expertise du Syndicat d'énergie de la Haute-Vienne.

Dernièrement, le SEHV a également accompagné l'installation de modes de chauffage écologiques dans des bâtiments publics à Bonnac-la-Côte, Peyrilhac et Saint-Gence.

OMBRE ET LUMIÈRE SUR LE PARKING D'ESTER

L'installation de 1000 m² d'ombrières photovoltaïques a été réalisée sur le parking de la coupole d'ESTER Technopole au premier semestre 2022. Le principe: produire de l'énergie grâce au soleil tout en apportant de l'ombre aux voitures stationnées en dessous.

Les panneaux permettent de produire environ 200 000 kWh/an ce qui couvre 20 % des besoins en électricité de la coupole. L'opération, d'un coût total de 550 000 € HT sera amortie grâce aux économies réalisées par la diminution de la quantité d'électricité à acheter issue du réseau.



UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE DE LIMOGES MÉTROPOLE

L'élaboration d'un plan de sobriété énergétique a démarré dès le début de l'automne au sein de la communauté urbaine.

Le 29 septembre 2022, un groupe de travail créé à l'initiative de la direction de la transition énergétique et du climat a formulé plusieurs mesures d'économies d'énergie qui ont été soumises à l'ensemble des directions de Limoges Métropole réparties sur 8 sites différents à Limoges. Cette synthèse des actions de sobriété réalisables a mis en lumière qu'une quinzaine de mesures étaient d'ores et déjà à l'œuvre ou en cours de déploiement, à l'image de :

- **L'abaissement du chauffage à 19 °C** dans tous les bâtiments.
- **L'installation d'éclairage LED** dans les locaux.
- **La limitation des envois de mails** volumineux.
- **La charge des véhicules électriques** en heures creuses.
- **L'arrêt des panneaux lumineux** du Zénith et de L'Aquapolis de 21 heures à 7 heures.
- **L'ajout d'un critère de performance énergétique** dans les cahiers des charges de la commande publique.
- **L'extinction des zones d'activités** gérées par Limoges Métropole après 23 heures à partir du 1^{er} janvier 2023.

Aussi, une quinzaine d'autres mesures ont été retenues et seront mises en place progressivement. Il s'agit par exemple de :

- **Abaisser** la température dans les bâtiments.
- **Baisser** la température de l'eau chaude sanitaire.
- **Former** les agents à l'écoconduite, réduire la vitesse.
- **Nommer** un référent sobriété dans chaque service pour accompagner la mise en œuvre des écogestes au quotidien.
- **Optimiser** l'utilisation des équipements énergivores sur les heures creuses (usines, château d'eau, stations d'épuration, etc.).
- **Éteindre** l'éclairage des équipements extérieurs.
- **Encourager** à l'utilisation des transports collectifs pour les déplacements professionnels.

UNE GESTION PATRIMONIALE ÉCORESPONSABLE ET MAÎTRISÉE

Limoges Métropole développe une politique de gestion patrimoniale permettant de maîtriser les dépenses énergétiques et les coûts de fonctionnement et d'anticiper les contraintes énergétiques futures avec des nouvelles constructions écoresponsables et performantes :

- **Mise en place de plans de comptages** (sous-comptages) et **d'instrumentations** des principaux bâtiments de Limoges Métropole permettant d'identifier les postes énergivores, de réaliser des mesures correctives et d'optimiser le fonctionnement des installations techniques des bâtiments (gestion technique centralisée, gestion technique des bâtiments, monitoring, pilotage à distance des installations techniques, programmation).
- **Respect des objectifs et obligations** fixés par le décret tertiaire, ce dernier visant à diminuer de 40 % les consommations énergétiques d'ici 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050 par la mise en place d'un schéma directeur énergie patrimonial.
- **Des coûts d'investissement** associés à l'application du décret tertiaire **incitant à repenser notre stratégie patrimoniale** au sens large :
 1. Ne plus louer des locaux pour les services mais les regrouper dans une unique construction neuve et durable.
 2. Avoir une approche différente sur les projets d'investissement lourds et raisonner uniquement en coût global sur 30, 40 ou 50 ans et lorsque l'opération s'y prête, privilégier des montages d'opération de type CPE (Contrat de performance énergétique) ou MGP (Marché global de performance).
 3. Réaliser des études préalables comparatives sur « améliorer les performances thermiques des locaux techniques existants » ou « en reconstruire des nouveaux ».

- **Des contrats de maintenance et d'exploitation**, notamment sur les installations de chauffage, ventilation, climatisation (CVC), **intégrant des clauses d'intéressement** qui permettent de garantir le confort des usagers tout en maîtrisant voire diminuant les consommations énergétiques et permettant également d'avoir un véritable accompagnement sur le développement et l'optimisation énergétique de nos installations (PPI, Plan pluriannuel d'investissement – GER, Gros entretien et renouvellement).
- Des opérations d'investissement et de maintenance lourde des bâtiments communautaires existants et neufs portant sur le traitement des enveloppes thermiques, la mise en place d'équipements techniques plus performant (CVC), le développement des énergies renouvelables, la récupération des eaux de pluies, les campagnes de *relamping* LED sur des installations énergivores, la préconisation systématique de matériaux biosourcés et la recherche de labellisation ou de certification (ex : HQE ou référentiel BDNA).

LIMOGES MÉTROPOLE REJOINT ÉCOWATT

Fin novembre, Limoges Métropole a signé la charte ÉcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires. À travers cet engagement, la Communauté urbaine marque son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et participe à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité.

En plus de sa démarche d'économies d'énergie structurelles menées tout au long de l'année, Limoges Métropole s'engage à entreprendre ou à renforcer des actions, aussi bien en interne qu'auprès du grand public, surtout en cas d'alerte ÉcoWatt.

Véritable météo de l'électricité, ÉcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs et le niveau de consommation, région par région.

À chaque instant, des signaux clairs (vert, orange ou rouge) guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les habitants sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

Limoges Métropole a voté l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures dans les zones d'activités qu'elle gère. Ainsi, ESTER Technopole, la Grande Pièce et la zone de la Ribièrre à Limoges mais aussi les zones de La Plaine à Boisseuil, Maison Rouge à Bonnac-La-Côte, Jean Monnet à Condat-sur-Vienne, Océalim à Couzeix, l'Aqueduc à Peyrilhac, la Biche à Rilhac-Rancon et le Petit Bonnefond à Saint-Just-le-Martel sont éteintes sur l'ensemble du périmètre. La zone industrielle nord et le parc d'activités Limoges sud sont éteints à l'exception des voies structurantes ou faisant l'objet d'expérimentations en matière d'éclairage nocturne.

Cette extinction en cœur de nuit doit permettre de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 35 %. Une seconde étape sera mise en œuvre en 2023 avec des travaux d'installation d'ampoules LED sur différents parcs, en remplacement de matériel vétuste, qui permettra d'atteindre 60 % d'économies.





AMBITION 2.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE

JANVIER**« Visite de Ferme pour s'installer » visite d'une ferme bio au VIGEN**

La visite de « Ferme à céder » illustre l'accompagnement proposé par l'ADEAR aux futurs cédants et repreneurs et répond à leurs nombreuses interrogations.

JUIN**Foire bio Coccinelles à Couzeix**

Organisé par Agrobio, cet événement de sensibilisation et de réflexion des citoyens autour de l'alimentation et de la consommation de produits bios et locaux se déroule chaque année le deuxième dimanche de juin. L'édition 2022 a rassemblé 77 exposants et environ 2500 visiteurs.

JUILLET**Café rencontre installation-transmission animé par l'ADEAR**

10 rencontres installation/transmission se sont tenues en 2022 et ont permis la rencontre de 73 porteurs de projets et cédants sur des thématiques variées de l'installation/transmission.

NOVEMBRE**Atelier « Comment construire des partenariats durables avec les éleveurs locaux ? » animé par Interbio et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne**

8 communes ont participé à cette après-midi d'échanges avec des éleveurs : l'objectif était d'apprendre à mieux se connaître et mieux comprendre les besoins et attentes entre fournisseurs et restaurants collectifs afin de renforcer et faciliter l'approvisionnement en viande locale et de qualité.

Journée d'information animée par Agrobio « Autonomie organique et optimisation du travail en maraîchage » à Verneuil-sur-Vienne

Destinée aux professionnels en maraîchage, cette journée a permis aux maraîchers du territoire de partager leurs expériences et solutions face aux difficultés techniques qu'ils rencontrent.

Festival Alimenterre

Projection débat du film « le dernier des laitiers » et du court-métrage « rêver réalité » au cinéma le Lido à Limoges. Plus de 50 personnes ont participé à cette soirée sur le thème de la relocalisation de l'alimentation, animée par Terre de Liens dans le cadre du festival Alimenterre en partenariat avec la Maison des droits de l'Homme.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DU PAT

2021-2023

Issu de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le Projet alimentaire territorial (PAT) de Limoges Métropole 2021-2023 validé par le Conseil communautaire du 18 février 2020, constitue le nouveau cadre d'action global en faveur du développement de l'économie agricole et agroalimentaire du territoire.

À cet égard, il entend favoriser des projets menés visant l'atteinte de deux enjeux :

- **Augmenter les volumes de production légumière et fruitière sur le territoire.**
- **Renforcer les modèles économiques des producteurs.**

IL S'ARTICULE AUTOUR DE 4 AXES STRATÉGIQUES :

- **Axe stratégique 1.**
Conforter le pôle maraîchage et la professionnalisation de porteurs de projet en maraîchage.
- **Axe stratégique 2.**
Favoriser le développement de nouvelles opportunités d'installation pour des porteurs de projets.
- **Axe stratégique 3.**
Innover et expérimenter, pour une filière agricole adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- **Axe stratégique 4.**
Renforcer le tissu de l'industrie agro-alimentaire en s'appuyant sur une filière alimentaire forte.

Le PAT du territoire de Limoges Métropole fait l'objet d'une nouvelle contractualisation pour la période 2021-2023 avec différents partenaires. Par la signature d'une convention cadre, ceux-ci s'engagent à contribuer, par leurs compétences respectives, à la réalisation des 4 axes stratégiques du PAT. Ces axes stratégiques font l'objet de missions, au sein desquelles les partenaires interviennent sous leur propre maîtrise d'ouvrage, et en recevant éventuellement un soutien financier de la part de Limoges Métropole.

En 2022, Limoges Métropole a de nouveau conventionné avec 3 partenaires majeurs du PAT : L'EPLFPA, Interbio Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

L'EPLFPA DE LIMOGES ET DU NORD DE LA HAUTE-VIENNE

Il répond aux cinq missions de l'enseignement agricole :

1. La formation initiale et continue.
2. L'insertion scolaire, sociale et professionnelle.
3. L'expérimentation, le développement et la recherche.
4. L'animation du territoire
5. La coopération internationale.

Il est composé de centres de formation (*lycées, Centre de formation d'apprentis départemental, Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA)*), de centre techniques (*exploitations agricoles, centre équestre et atelier agroalimentaire*), et d'ateliers pédagogiques (*animalerie et atelier maraîchage biologique*).

Le Brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BPREA), diplôme phare de l'installation agricole, est dispensé par la voie de la formation continue et par la voie de l'apprentissage. Il est accessible sur 4 sites du département. Sur l'EPL de Limoges et du nord Haute-Vienne, ce sont 30 stagiaires en formation continue et environ 15 apprentis chaque année.

Les 2 orientations principales des projets d'installation sont polyculture/élevage et maraîchage. Les exploitations agricoles de l'établissement et l'atelier maraîchage biologique constituent des supports de formation privilégiés de la formation. L'EPLFPA vise à faire évoluer son système de production en intégrant une activité légumière de plein champ.

L'atelier agroalimentaire de l'établissement coordonne les actions de transformation, d'approvisionnement des circuits courts et de la restauration collective et la commercialisation au grand public.

L'EPLFPA contribuera aux actions suivantes, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et de sa propre initiative, sans que cela ne donne lieu à un soutien financier de Limoges Métropole :

- Réalisation de formation agricole pour les habitants dans la cadre du projet « Les p'tites fermes de quartiers ».
- Accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des producteurs et productions locales dans le restaurant de l'établissement.
- Réalisation d'une journée technique et tables rondes autour des résultats de l'étude TERRALIM.
- Organisation des rencontres : « Tous à la campagne ».

Limoges Métropole apporte une aide financière de 2 280 € sur l'année 2022.

INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE

Interbio Nouvelle-Aquitaine est une association régionale à vocation interprofessionnelle rassemblant les acteurs de la filière Bio des représentants des producteurs, aux transformateurs, distributeurs et coopératives agricoles.

Elle coanime avec l'Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), le « Pôle régional de compétences sur la restauration collective bio, locale et de qualité » qui a pour missions :

- L'accompagnement des restaurants collectifs souhaitant développer l'introduction de produits bio, locaux et de qualité dans leurs services de restauration.
- La structuration de la filière bio et locale régionale pour développer une offre adaptée à ce marché.
- La promotion de la filière bio et locale et de ses produits pour la RHD à travers des forums annuels.

En application de la convention cadre du PAT du territoire de Limoges Métropole pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, l'association Interbio s'est engagée à contribuer, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et de sa propre initiative, à l'action « **Accompagnement des restaurants scolaires communaux de Limoges Métropole à l'introduction de produits locaux et bios** ». L'objectif de cette action est de favoriser l'introduction de produits locaux et bio dans les restaurants scolaires pour répondre aux objectifs de la Loi EGALIM.

Par ailleurs, elle contribuera également à l'action suivante, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et de sa propre initiative, sans que cela ne donne lieu à un

soutien financier de Limoges Métropole : « **Mise en place d'un club des financeurs des entreprises bio sur le territoire de Limoges Métropole à destination des porteurs de projet dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat** ». Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique 4 du PAT et répond à l'objectif « Conforter les modèles économiques des acteurs de la filière alimentaire ».

Limoges Métropole apporte une aide financière de 4 806 € sur l'année 2022.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-VIENNE

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, établissement consulaire représentatif de toutes les agricultures et de tous les agriculteurs, a pour mission d'assurer le développement agricole et dispose de compétences techniques sur les aspects agronomiques, hydrauliques et environnementaux mais également en termes d'animation de projets collectifs et d'accompagnement de candidats à la création d'activité.

C'est en mobilisant ses ressources que la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne accompagne Limoges Métropole depuis plusieurs années sur la mise en œuvre de différents programmes, notamment depuis 2018 pour le PAT de l'EPCI.

En application de la convention cadre du PAT du territoire de Limoges Métropole pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, la Chambre d'agriculture s'est engagée au titre de l'année 2022 à contribuer, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et de sa propre initiative, à :

- L'apport de conseils techniques individuels aux porteurs de projet de l'espace test.
- La participation au groupe foncier.
- Une expertise foncière agronomique et hydrologique.
- Une expertise technique économique de projets de fermes maraîchères, dont une hypothèse verger sur le foncier disponible au pôle maraîchage.
- L'élaboration d'un cahier des charges pour un outil de géolocalisation des points de ventes alimentaire en circuits courts.
- L'organisation de rencontres entre producteurs et restaurateurs scolaires.
- L'organisation d'un événement festif de promotion des producteurs et des produits locaux à destination des scolaires.

Limoges Métropole apporte une aide financière de 35 569 € sur l'année 2022.



ZOOM SUR LA PREMIÈRE INSTALLATION RÉALISÉE DANS LE CADRE DE LA CEINTURE VERTE DU TERROIR DE LIMOGES

L'accès au foncier est le nerf de la guerre pour relocaliser au moins 10 % des besoins du territoire en fruits et légumes. En 2020, la première véritable création de ferme dans le cadre du PAT a eu lieu sur la commune du Vigen, grâce au partenariat avec l'association Terre de liens.

Pour aller plus vite et plus loin, la Communauté urbaine a décidé de se joindre à l'association La Ceinture Verte. Le but : fonder une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui pourra acquérir et louer des terrains et des moyens de production et fournir un accompagnement technique. Les maraîchers resteront indépendants tout en étant membres de la SCIC et participeront à sa gouvernance.

Son intérêt est de fédérer les acteurs locaux de l'agriculture tels que la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, la Safer, le groupement des agriculteurs biologiques de Haute-Vienne (Agrobio

87), l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Limousin (Adéar), Terre de liens, le lycée agricole des Vaseix ainsi que tous les citoyens, associations et entreprises prêts à participer au capital et au pilotage de cet outil. L'objectif est d'accompagner la création d'une quinzaine de fermes par an afin d'en compter une centaine d'ici 2028, pour reconstituer à la fois un maillage maraîcher et le lien entre producteurs et consommateurs.

Elle ambitionne l'objectif d'atteindre 200 hectares de légumes supplémentaires en moins de 10 ans.

C'est sur la commune d'Isle que s'est installé le premier maillon de la Ceinture Verte du Terroir de Limoges. Arrivé au lieu-dit Envaud, il faut emprunter un chemin sur environ 500 mètres pour en apercevoir enfin les premières serres.

Au milieu de cette exploitation maraîchère de deux hectares bordés par la rivière L'Aurence, un groupe de personnes suit un jeune homme qui leur fait visiblement le tour du propriétaire.

« Je reçois souvent des marcheurs et des gens du coin comme ça, à l'improviste, raconte Hugo Prud'homme, arrivé à notre hauteur. Beaucoup sont curieux de voir le site, c'est un endroit où ils ont l'habitude de se promener. Donc je suis content de pouvoir discuter avec eux pour me faire connaître ».

Là où désormais s'étendent les plantations d'Hugo, il y avait un vaste champ entouré de nature. Le Bourguignon confie qu'il ne voulait pas tout chambouler à son arrivée. Pour lui, le meilleur moyen d'expliquer sa démarche était d'ouvrir ses portes. Il est d'ailleurs toujours possible de « rencontrer le maraîcher de quartier tous les mercredis », comme l'indique un panneau qu'il a placé à l'entrée. Mais les riverains ne sont pas les seuls à se présenter : en quelques semaines, pas moins de 4 chefs restaurateurs d'établissements scolaires ont pris contact avec lui. « C'est un des nombreux avantages du réseau Ceinture Verte. Dès le départ, on a des pistes de commercialisation », se réjouit-il.



À la fois humble dans son environnement et fier de son exploitation, Hugo veille également à ne pas concurrencer d'autres maraîchers. « L'objectif de la Ceinture Verte est d'augmenter progressivement la part de bio et de local dans l'assiette des habitants, mais aussi de faire en sorte que chaque maraîcher puisse vivre de son métier décemment. Donc le but en m'installant ici n'est pas de prendre la place d'autres maraîchers sur les marchés, mais bien de compléter l'offre locale en étant présent là où il y a des besoins », s'exprime-t-il.

BIENTÔT UN JARDIN PÉDAGOGIQUE

À 31 ans, Hugo Prud'homme fait partie d'une nouvelle génération d'agriculteurs qui défend à la fois le vivant et le bien vivre.

Lui-même petit-fils de paysans, cet ingénieur agronome s'est tourné vers la production après ses études.

Au bout de deux saisons passées en tant qu'ouvrier maraîcher et une expérience en ferme collective, il s'est senti prêt à franchir le pas avec la Ceinture Verte. « J'ai voulu prendre le pari de me lancer seul pour qu'ensuite, d'autres me rejoignent. C'est en bonne voie car deux amis sont intéressés, dit-il. Je cherche aussi un animateur ou une animatrice pour s'occuper d'une ferme pédagogique que je veux créer cet automne. »

Une structure créatrice d'emplois et vectrice de valeurs, voilà le credo de la « ferme du Si'Boulot ».



A close-up photograph of a metal bowl filled with various food scraps, including banana peels, apple cores, and vegetable pieces. A large teal circle is overlaid on the right side of the image, containing white text. The background is dark and textured.

AMBITION 3.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

« Opération coquilles » du 21 décembre au 7 janvier

Plus de 3 tonnes de coquilles d'huîtres, Saint-Jacques et autres fruits de mer ont été collectées et serviront à la production d'un engrais naturel pour la filière agricole.

JANVIER**« Opération collecte de sapins »**

La Direction de la propreté urbaine et de la maintenance voirie a assuré le déploiement de parc à sapins afin de collecter les sapins naturels et de les transférer au Centre de recyclage pour compostage. Ce dispositif, installé uniquement en centre-ville de Limoges, limite les dépôts illicites sur les trottoirs.

FÉVRIER**44^e opération « collecte de pneus »**

Entre le 7 février et le 27 février au sein des déchèteries Lebon et Kennedy à Limoges.

AVRIL**Les journées réemploi fêtent leurs 10 ans**

Les usagers munis d'une carte d'accès déchèterie ont la possibilité de déposer tous types d'objets (vaisselle, électroménager, ameublement, matériaux...) dont ils ne se servent plus.

Les bénéfices sont multiples : réduire les déchets, favoriser la seconde vie des objets et économiser les ressources naturelles.

JUILLET**Programme local de prévention des déchets et assimilés**

Les 5 et 6 juillet, les ateliers de concertation du nouveau Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) ont ouvert aux institutionnels, associations, collectivités et usagers qui en ont manifesté la volonté lors de l'enquête en ligne. Ces temps de réflexion collective ont pour objectif d'aider Limoges Métropole à définir des actions efficaces correspondant aux besoins des habitants pour réduire le volume de déchets produits sur le territoire.

SEPTEMBRE**L'Entente**

Les présidents de Limoges Métropole, du Syded 87 et d'Évolis 23 ont officiellement ouvert la concertation préalable sur l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse lors d'une réunion publique à la BFM de Limoges. Sous l'œil de Mme Trébaol, garante missionnée par la Commission nationale du débat public, de premiers échanges se sont déroulés entre membres du public et acteurs du projet.

NOVEMBRE**La Semaine européenne de la réduction des déchets**

À cette occasion, Limoges Métropole et ses partenaires locaux ont organisé le Village du zéro déchet au champ de juillet à Limoges, avec de nombreux stands d'information et animations à destination de tous les publics : stands biodéchets, broyage de branches, café-réparation, lutte contre le gaspillage alimentaire...

QUEL AVENIR POUR LE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS EN HAUTE-VIENNE ET EN CREUSE ?

Alors que la fin de l'exploitation de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole est prévue en 2029, l'Entente intercommunale (Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded 87) a engagé une réflexion sur l'avenir du traitement des déchets résiduels sur le territoire.

Afin de débattre de ces enjeux de façon transparente, une grande concertation publique préalable s'est ouverte en septembre avec plusieurs temps d'échange programmés sur le mois d'octobre.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

En février 2020, Limoges Métropole, le SYDED 87 et Evolis 23 ont décidé de créer une Entente intercommunale pour réfléchir ensemble à l'avenir du traitement des déchets résiduels (issus des bacs verts) sur les territoires de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Cette réflexion concerne notamment le devenir de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM) traitant 98 000 tonnes de déchets par an et dont l'exploitation technique et financière sera rendue difficile au-delà de 2030.

En parallèle, le territoire de l'Entente ne dispose plus d'installation de stockage des ordures ménagères résiduelles à la suite de la fin d'exploitation du site de Noth en Creuse, en 2018. De plus, l'Indre et prochainement l'Allier n'accepteront plus les déchets provenant de la Creuse à compter de 2023.

L'Entente intercommunale invite donc le grand public à découvrir le scénario préférentiel et les variantes associées intégrant une nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE) en remplacement de la CEDLM, ainsi qu'un nouveau réseau de chaleur qui lui serait lié.

QUELS SONT LES ENJEUX ASSOCIÉS À L'AVENIR DU TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS RÉSIDUELS ?

- Être autonome en matière de traitement des déchets pour les 30 prochaines années.
- Être en adéquation avec les politiques de prévention et de réduction des déchets.
- Poursuivre la transition et l'autonomie énergétique du territoire et des habitants dans une logique d'économie circulaire et sociale.

- Tendre vers l'excellence technologique au service de la préservation du cadre de vie des riverains.

Cette réflexion s'inscrit évidemment dans le Projet de territoire de Limoges Métropole et dans les orientations stratégiques du Syded 87 et d'Evolis 23 donnant la priorité à la prévention et au tri des déchets.

POURQUOI UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ?

Différentes études d'opportunité et de faisabilité ont été conduites entre 2014 et 2021. Parmi les différentes technologies de traitement des ordures ménagères résiduelles (enfouissement, tri mécano biologique, méthanisation...), le choix de la valorisation énergétique reste aujourd'hui celui à privilégier, en raison de l'absence d'alternatives techniques fiables, économiquement viables et compatibles avec les enjeux environnementaux, énergétiques et réglementaires.

Des grandes villes telles que Grenoble, Toulouse, Montauban, Nantes, Rennes et Paris ont par exemple pris ou prennent actuellement cette même orientation technologique.

La capacité privilégiée pour cette nouvelle Unité de valorisation énergétique serait de 100 000 à 110 000 tonnes par an avec une seule ligne de traitement, c'est-à-dire avec un four, une chaudière et une ligne de traitement des fumées.

Elle serait adossée à un troisième réseau de chaleur desservant des bâtiments et des logements collectifs du centre-ville de Limoges.

LES ATOUTS D'UNE UVE ET D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE CHALEUR POUR L'ÉCONOMIE ET L'ÉCOLOGIE



Production d'électricité x 4



Production de chaleur x 3



Prix du chauffage (réseaux de chaleur) ÷ 2



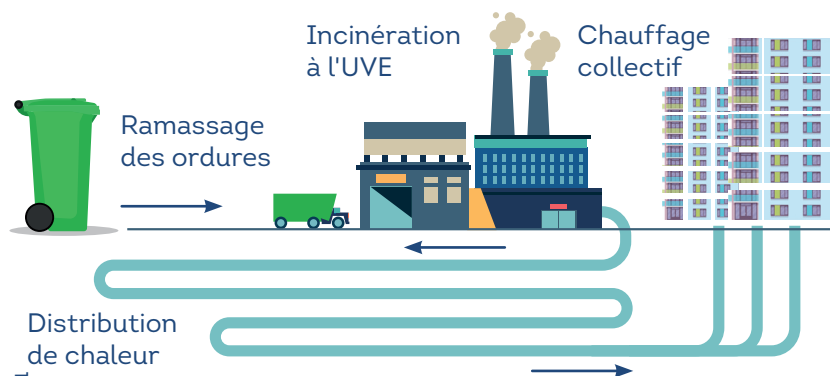
Filtration des fumées x 2



Consommation d'eau ÷ 2



Meilleure intégration environnementale.



UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUS

Dans le cadre de cette réflexion collective, l'Entente intercommunale a décidé de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) et d'organiser une concertation publique préalable qui s'est déroulée du 12 septembre au 21 octobre 2022.

Cette concertation a permis de débattre avec la population des différents scénarii liés à l'avenir du traitement des déchets, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Même si celle-ci concernait en premier lieu l'ensemble des communes des 3 structures de l'Entente intercommunale, la concertation est ouverte à toutes les personnes intéressées, y compris en dehors de ces communes.

L'Entente formée par Limoges Métropole, le Syded 87 et Evolis 23 représente 283 communes réparties en Haute-Vienne et en Creuse, soit près de 440 000 habitants.

Grâce à cette alliance, les trois structures peuvent mutualiser leurs moyens et leurs infrastructures pour créer de nouvelles synergies et partager leurs expériences en matière de traitement des déchets sur leur territoire, comprenant à la fois des zones urbaines, périurbaines et rurales.

Syded 87



Evolis jusqu'à 2024



Nouvelles communes Evolis 23 à partir de 2024

Limoges Métropole

Evolis 23



TRI DES BIODÉCHETS : À CHAQUE USAGER SA SOLUTION

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire oblige au tri des biodéchets à des fins de valorisation organique, que ce soit par le compostage ou la méthanisation. Limoges Métropole accompagne chaque usager en lui apportant une solution sur-mesure.

POUR QUI ? À PARTIR DE QUAND ?

Les particuliers auront jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard pour adopter ce nouveau geste de tri imposé par la réglementation. **Les professionnels** produisant plus de 5 tonnes de biodéchets par an devront eux s'y conformer avant le **1^{er} janvier 2023**.

POURQUOI TRIER SES BIODÉCHETS ?

- Pour limiter le recours à l'incinération.
- Pour fabriquer du **compost** qui nourrit le sol en remplacement des engrais chimiques.
- Pour se rendre compte du **gaspillage** alimentaire et le limiter.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les biodéchets sont d'origine végétale ou animale générés lors de la préparation des repas (épluchures), les restes de repas et les denrées alimentaires périssables non consommées à temps.

Chaque habitant en produit 30 à 40 kg par an.



Vous possédez un jardin ?

Chaque foyer peut bénéficier d'un **composteur gratuit**, sous réserve d'avoir un bac vert de volume adapté. Trois modèles de composteurs en plastique recyclé vous sont proposés.

Vous préférez le bois ? Achetez le modèle que vous souhaitez et Limoges Métropole vous rembourse jusqu'à 60 € sur présentation de la facture.



Vous habitez en centre-ville de Limoges, sans espace vert au sein de votre résidence ?

Les **bornes à biodéchets** sont faites pour vous ! Contactez Limoges Métropole pour savoir comment récupérer votre kit d'utilisation (bio seau, sacs en papier et badge d'accès).



Vous habitez en appartement avec un espace vert au sein de votre résidence ?

Limoges Métropole installe gratuitement des **composteurs en pied d'immeuble**, en fait un suivi régulier et assure le vidage du compost. 314 résidences sont déjà passées à l'action !



Vous habitez en appartement sans espace vert au sein de votre résidence ?

Déjà 10 **composteurs de quartier** sont à votre disposition dans les espaces verts publics de Limoges. L'implantation de nouveaux sites peut être étudiée sur demande.

L'achat d'un **lombricomposteur** est aussi possible.



**Les professionnels sont invités à se rapprocher de leur fédération respective pour connaître les solutions mises à leur disposition.*



DE NOUVELLES BORNES DE TRI INSTALLÉES EN VILLE

Limoges Métropole a été lauréate, le 10 mars dernier, de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par CITEO concernant le déploiement de dispositifs de tri dans les lieux de forte fréquentation.

Différents équipements ont ainsi été déployés aux entrées des parcs et jardins publics de Limoges ainsi qu'en centre-ville. Ces bornes sont installées par lot de 3 pour les différents types de déchets: ordures ménagères, emballages et verre. Deux visuels ont été spécifiquement créés: style « pop art » du patrimoine limougeaud et style bucolique mettant en valeur la Vienne et le pont Saint-Étienne.

Ce dernier a été le premier dispositif installé au lac d'Uzurat et au parc du Mas Jambost. En plus du tri, ces équipements doivent permettre d'améliorer la propreté des lieux pour un environnement préservé, si tout le monde respecte les consignes.

Une concertation pour recueillir l'avis des citoyens a ainsi été menée sur la fin d'année 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022. Les réponses contribueront à orienter les politiques de l'intercommunalité en matière de prévention et de réduction des déchets.

PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS: LA CONCERTATION CONTINUE

De novembre 2021 à janvier 2022, plus de 650 habitants de Limoges Métropole ont participé à l'enquête en ligne liée au nouveau Plan local de prévention des déchets 2022-2027 de la Communauté urbaine. Leurs réponses contribueront à définir les politiques de l'intercommunalité pour ces prochaines années.

La concertation s'est poursuivie au mois d'avril au travers d'ateliers thématiques autour de la question du traitement des biodéchets, des actions en faveur du réemploi et des pratiques pour mieux consommer. Ces temps d'échanges et de réflexion permettent de créer une synergie dans les actions menées en matière de prévention et de réduction des déchets. Ils sont destinés aux acteurs institutionnels du territoire (Région, Département, mairies, bailleurs, CCI, CRM, Chambre d'agriculture, CROUS, associations...) et aux usagers ayant répondu au questionnaire en ligne et accepté de communiquer leurs coordonnées.

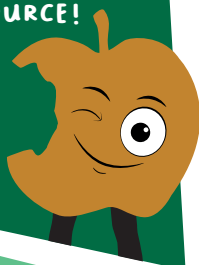


LE NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le 19 novembre, Limoges Métropole a officiellement lancé son 3^e Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027. Voici ses objectifs et les moyens qui seront déployés pour les atteindre.

5 FAMILLES / 5 FAÇONS D'AGIR

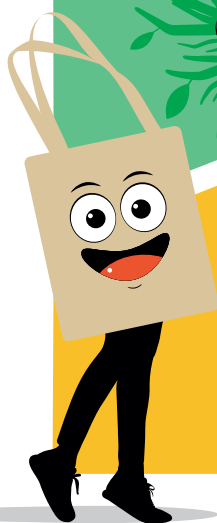
BIODÉCHETS
TRIEZ LES BIODÉCHETS
À LA SOURCE!



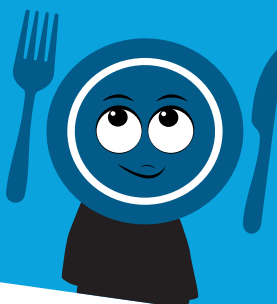
DÉCHETS VERTS
VALORISEZ LES
VÉGÉTAUX À DOMICILE



CONSOMMER MIEUX
CONSUMMEZ PLUS
RESPONSABLE



GASPILLAGE ALIMENTAIRE
CUISENEZ
ET ACHETEZ MALIN!



RÉEMPLOI
RÉPAREZ,
ÉCHANGEZ,
DONNEZ



3 OBJECTIFS PRINCIPAUX

180 kg/habitant/an

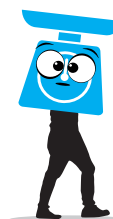
ORDURES
MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES
en 2030

Contre 219 kg/hab/
an en 2021



- 60 %

DE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE
entre 2021 et 2030



100 %

BIODÉCHETS
Une solution de tri
à la source pour
tous les foyers de
Limoges Métropole.



SOUTENIR
les initiatives
locales en faveur de
l'économie circulaire



DÉPLOYER
l'incitativité sous
toutes ses formes



OBJECTIF ZÉRO DÉCHET 2022-2027 : NOUVEAU PLAN POUR RÉDUIRE NOS POUBELLES

En matière de respect de l'environnement et d'économie des ressources naturelles, Limoges Métropole revoit ses ambitions à la hausse. La Communauté urbaine définit son nouveau Programme local de prévention des déchets pour les 6 années à venir.

La volonté est claire : capitaliser sur les solutions existantes qui font leurs preuves, les amplifier et développer de nouveaux procédés. Surtout, il s'agit de continuer à soutenir l'effort général entrepris ces dernières années pour préserver notre cadre de vie.

2021-2022 : UN PLAN D'ACTIONS BÂTI A PLUSIEURS MAINS

Territoire engagé dans la prévention et la réduction des déchets depuis 2005, Limoges Métropole a validé son 3^e Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il est le fruit d'une grande concertation qui s'est déroulée en 4 temps et qui a associé de nombreux habitants et acteurs du territoire.

22 NOVEMBRE > 15 DÉCEMBRE 2021

Une concertation interne à Limoges Métropole est effectuée via 7 ateliers d'intelligence collective autour de 3 thématiques : les biodéchets, le réemploi et le « mieux consommer ».

22 NOVEMBRE 2021 > 14 JANVIER 2022

Plus de 650 personnes participent à une enquête grand public sur le site internet de Limoges Métropole.

JUIN 2022

15 entretiens sont réalisés avec des acteurs locaux pour évaluer les potentialités d'actions communes sur la réduction des déchets.

JUILLET 2022

Des ateliers réunissant chacun une cinquantaine de participants sont organisés à ESTER Technopole auprès des acteurs locaux (institutionnels, chambres consulaires, associations, répondants de l'enquête en ligne volontaires), toujours autour des thématiques des biodéchets, du réemploi et du « mieux consommer ».

2022-2027 : DES ACTIONS FORTES, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Ce 3^e Programme de prévention des déchets de Limoges Métropole détaille les actions prévues jusqu'en 2027. À travers 7 grands axes et une trentaine d'actions ciblées, il fixe ainsi le cadre et les objectifs à atteindre pour les années à venir.

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **Accompagnement** des restaurants scolaires communaux.
- **Développement** de collectes ciblées sur certains invendus alimentaires.
- **Sensibilisation** du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

AXE 2 : TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS SOUS TOUTES LEURS FORMES

- **Distribution** de 20 000 nouveaux composteurs individuels d'ici 2030.
- **Développement** du compostage collectif (pied d'immeuble, de quartier) pour atteindre 400 sites.
- **Déploiement** de 175 bornes biodéchets pour l'intraboulevard de Limoges et les centres bourgs de Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne et Panazol.

AXE 3: VALORISATION IN SITU DES VÉGÉTAUX

- **Mise à disposition** gratuite aux usagers de broyeurs électriques et prestation de broyage à domicile pour 18 € de l'heure.
- **Limitation** des apports de déchets verts en déchèteries.
- **Aides financières** (achat d'un broyeur de branches, arrachage de haies de thuyas, cyprès et lauriers, plantation de haies diversifiées, achat d'un composteur en bois ou d'un lombricomposteur).

AXE 4: RÉEMPLOI, RÉPARATION ET DON

- **Collaboration** avec les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- **Développement** des zones de réemploi et de gratuité en déchèteries.
- **Favoriser** le don, le partage et la réparation sous toutes ses formes pour tous les publics.

AXE 5: DÉPLOIEMENT DE L'INCITATIVITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

- **Extension** de la collecte incitative dès le 1^{er} juin 2023 (inversion des fréquences de collecte des bacs verts/bleus).
- **Lancement** d'une expérimentation de communication incitative pour 30 000 usagers en 2025.
- **Préparation** des équipements de collecte à un éventuel passage en tarification incitative.

AXE 6: ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PUBLICS VERS UNE CONSOMMATION PLUS SOBRE ET PLUS RESPONSABLE

- **Sensibilisation « au mieux consommer »** : don d'un kit zéro déchet, défi Familles Zéro déchet, promotion de l'autocollant Stop Pub.
- Sensibilisation des futurs et jeunes parents **aux couches lavables** (don + aide financière).
- Organisation d'une **manifestation annuelle** autour du « Mieux consommer et de la réduction des déchets » et accompagnement **des éco-manifestations** (prêt de gobelets réutilisables, sensibilisation des organisateurs...).

AXE 7: SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- **Soutien financier** aux porteurs de projets liés à l'économie circulaire.
- **Disposer** sur le territoire d'un espace dédié à l'économie circulaire.
- **Soutien** des initiatives concernant le retour de la consigne par réutilisation.

POUR QUELS OBJECTIFS?

- **Atteindre** 180 kg/ habitant/an en 2030 (contre 219 kg/hab/ an en 2021) pour les ordures ménagères résiduelles.
- **Réduire** de 60 % le gaspillage alimentaire entre 2021 et 2030.
- **Proposer** une solution de tri à la source des biodéchets à 100 % des foyers du territoire.

ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS : LES SOLUTIONS POUR LES RÉDUIRE

En juin 2022, Limoges Métropole a lancé un nouveau service de collecte des encombrants pour toutes ses communes membres. L'occasion de faire place nette avant la belle saison. Si le passage en déchèterie constitue déjà un bon réflexe, d'autres solutions existent pour se séparer des vieux objets entreposés au grenier ou encore des déchets verts qui s'entassent au fond du jardin.

DU NOUVEAU POUR LES ENCOMBRANTS

Soucieuse de moderniser ses services, Limoges Métropole fait évoluer la collecte semestrielle des encombrants dans ses communes membres et lance l'expérimentation d'une collecte à domicile pour la ville de Limoges, avec des premiers créneaux disponibles sur rendez-vous et en fonction des quartiers.

Ce nouveau service gratuit est limité :

- À 2 rendez-vous par an et par foyer.
- À 3 encombrants maximum par rendez-vous.
- En fonction des créneaux disponibles.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 PRENDRE UN RENDEZ-VOUS :



sur internet
encombrants.limoges-metropole.fr



ou en appelant votre
mairie ou la mairie
annexe de votre quartier

2 JE SUIS HABITANT(E) DE :

L'UNE DES 19 COMMUNES
DE LIMOGES MÉTROPOLE

LA VILLE DE LIMOGES

QUARTIERS
EXTRA-BOULEVARDS

QUARTIERS
INTRABOULEVARDS

CENTRE-VILLE
ÉLARGI

1 COLLECTE par semestre selon
un planning défini annuellement.

RDV. LE LUNDI ET LE VENDREDI



Obligation de prendre rendez-vous au moins
72 HEURES AVANT LA DATE DE LA COLLECTE SOUHAITÉE.



D'AUTRES SOLUTIONS POUR FAIRE PLACE NETTE

Pour faire le vide et donner une nouvelle vie aux meubles, machines ou objets, Limoges Métropole propose des alternatives à la collecte à domicile des encombrants, destinée en priorité aux habitants rencontrant des difficultés à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule (seniors, personnes en situation de handicap, étudiants...).

Ce service est un complément à toutes les autres possibilités de collecte et de valorisation des encombrants ménagers comme :

LA REPRISE GRATUITE

Les distributeurs d'équipements électriques et électroniques ont l'obligation de proposer une solution gratuite de reprise dite « 1 pour 0 » pour cette même catégorie de produits. Ils se doivent également de reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf du même type (reprise « 1 pour 1 »), y compris dans le cas de la vente à distance. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2022, la reprise

des meubles et matelas usagés est obligatoire et doit être proposée sans frais supplémentaire en magasin et en livraison.

LE DON AUX ASSOCIATIONS

Plusieurs associations, recycleries et ressourceries collectent les objets pour leur donner une seconde vie.

LE DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE

En étant muni d'une carte d'accès gratuite ou d'un justificatif de domicile, les usagers peuvent déposer leurs objets et matériaux dans l'une des 11 déchèteries de Limoges Métropole. Si certains des encombrants ont vocation à être réparés et réutilisés, des espaces réemploi et de gratuité sont prévus à cet effet dans 5 déchèteries : Le Cavou, Lebon et Kennedy à Limoges, ainsi qu'à Couzeix et Panazol. Les usagers peuvent y déposer et récupérer des objets gratuitement. Si personne n'est preneur, l'association ALEAS se charge de leur trouver de nouveaux acquéreurs.

VALORISER LES DÉCHETS VERTS

Plutôt que de faire de nombreux allers-retours en déchèteries et de les encombrer d'herbe de tonte et de branchages, il existe différents moyens de les valoriser chez soi et de se simplifier la vie tout en faisant du bien à la nature.



JARDINER AU NATUREL

Cette méthode de jardinage réduit de manière efficace la quantité de déchets verts et contribue à préserver l'environnement :

- Laisser la tonte sur place en utilisant une tondeuse de type mulching, qui va hacher l'herbe tondue. Elle ne met que quelques jours à se décomposer.
- Broyer les végétaux sur place et utiliser le broyat en paillage ou en matière sèche.
- Faire de la tonte différenciée en laissant la pelouse pousser en prairie dans les zones du jardin moins fréquentées afin d'y attirer les insectes.
- Pratiquer le paillage en déposant les déchets verts en couche de 7 cm au pied des plantes. Le sol est ainsi protégé, les plantes nourries et les mauvaises herbes évitées.

BROYER DU VERT

Le broyage permet de réduire considérablement le volume de déchets verts du jardin et le tonnage apporté en déchèterie. Deux solutions sont proposées par Limoges Métropole selon la taille des branchages :

- Le prêt gratuit de broyeurs électriques à la journée.
- Le broyage à domicile effectué par un agent de Limoges Métropole, facturé 15 € de l'heure.

Enfin, Limoges Métropole peut rembourser à hauteur de 30 % le montant d'achat d'un broyeur avec un plafond de 150 €.



CHANGER DE HAIES

Limoges Métropole finance l'arrachage des haies de thuyas, lauriers et cyprès. Cette aide financière plafonnée à 200 € est valable pour une prestation d'arrachage réalisée par un professionnel ou pour une location de matériel. La Communauté urbaine aide également à replanter une haie diversifiée, favorisant la biodiversité et nécessitant peu d'entretien. Cette aide de 150 € maximum concerne l'achat d'arbustes choisis parmi 14 essences telles que le cornouiller, le fragon ou le prunellier.



AMBITION 4.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

FÉVRIER

Limoges Métropole poursuit son engagement au Sénégal

Du 21 au 25 février, une équipe de Limoges Métropole s'est rendue au Sénégal dans le cadre du partenariat entre l'ISCO (Intercommunalité des Communes du Sine Occidental) et la Communauté urbaine. Il s'agissait de réaliser le suivi du projet labellisé « Villes durables en Afrique », soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, avec les autorités diplomatiques et les collectivités locales bénéficiaires. Accueillies très chaleureusement par les élus locaux et les habitants, les actions menées portent sur de la sensibilisation dans les écoles à la préservation de l'environnement, la formation d'ambassadeurs du tri et l'essor des métiers de demain liés à la gestion durable des déchets.

JUIN

Programme Odyssée : les élèves ont présenté leurs travaux

Durant l'année scolaire 2021-2022, trois classes de Couzeix, Rilhac-Rancon et du Vigen ont participé au programme Odyssée, porté par l'association Héritage & Civilisation et soutenu par l'Éducation Nationale et la DRAC. Ces derniers mois, les élèves et leurs enseignants ont échangé avec des écoles du monde entier sur leur attachement à ce patrimoine naturel universel qu'est l'eau. La restitution de ces travaux s'est tenue à Boisseuil en présence de Fadi Comair, vice-président du Programme hydraulique intergouvernemental de l'UNESCO. Trois nouvelles classes de Limoges Métropole intégreront le programme l'an prochain.

OCTOBRE

Cafés chantier

La Direction du renouvellement urbain de Limoges Métropole organise des « cafés chantier » afin d'échanger avec les habitants et toutes les personnes intéressées sur l'avancement du projet d'écoquartier des Portes-Ferrées. Un point d'étape sera fait sur les chantiers en cours et à venir, en présence notamment du bailleur Limoges habitat.

Le PLIE organise son 1^{er} Forum de l'intérim

Le service du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Limoges Métropole a organisé son 1^{er} Forum de l'intérim à destination des personnes accompagnées dans le cadre du PLIE ou bénéficiant d'actions menées par les structures portant les postes de référents de parcours PLIE. L'objectif de cette matinée était de faciliter la mise en relation des participants avec de potentiels employeurs et de postuler à de nombreuses offres d'emploi.

NOVEMBRE

Limoges Métropole s'associe à la lutte contre les violences faites aux femmes

Le 25 novembre Limoges Métropole est signataire du Schéma local contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles. La Communauté urbaine a officialisé sa participation à ce plan d'actions porté par la Ville de Limoges et la Préfecture de la Haute-Vienne. Elle supervisera la mise en œuvre de plusieurs dispositifs liés à ses champs de compétence tels que l'action Stop Bus ou l'accès d'urgence à un logement social pour les victimes.

LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

L'année 2022 marque l'an 1 du Projet de territoire de Limoges Métropole. Adopté en Conseil communautaire le 17 décembre 2021, ce document stratégique se décline en quatre grandes ambitions et définit les actions concrètes qui seront entreprises dans les 5 à 10 prochaines années pour développer et faire rayonner notre territoire.

UN TRAVAIL COLLECTIF D'UN AN



DES AMBITIONS COMMUNES

- 1** Une dynamique pour de nouveaux échanges économiques
- 2** Des services renouvelés au plus près des besoins des citoyens
- 3** Un écosystème urbain adapté à son milieu
- 4** En connexion avec le monde

DES ACTIONS ET DES MOYENS FLÉCHÉS

54 fiches action précises et détaillées

Des moyens chiffrés grâce au Pacte fiscal et financier (vote en février 2022)

Des points d'étape annuels assurés par :

- **Les 74 élus** communautaires,
- **Les 95 membres** citoyens du Conseil de développement.

Consultez le Projet de territoire de Limoges Métropole en page d'accueil de notre site

www.limoges-metropole.fr

BEAUBREUIL : QUARTIER EN MUTATION(S)

Présenté et soumis à l'avis des habitants durant le second semestre 2021, le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil est entré dans sa phase opérationnelle avec le démarrage des premiers travaux. Dans le sillage de « Quartiers en mieux », c'est tout un environnement qui se transforme, que ce soit au niveau de l'habitat, du cadre de vie, de l'insertion professionnelle et de l'écologie. Tour d'horizon de quelques projets et initiatives qui tendent à améliorer le quotidien de chacun.

PREMIÈRES ACTIONS SUR L'HABITAT

Le projet de renouvellement urbain de Beaubreuil concerne en premier lieu le secteur central du quartier, traversé par l'avenue de Beaubreuil et celui de la rue Rhin et Danube. Sur ce dernier secteur, des travaux de curage intérieur et de désamiantage ont été entamés par Limoges habitat en toute fin d'année 2021 dans les immeubles des numéros 2, 26 et 28 rue Rhin et Danube. Les premières opérations de démolition seront entreprises sur ces mêmes bâtiments, ainsi qu'au n° 14 ultérieurement, dès le mois de mars.

Dès 2023, les immeubles voisins feront l'objet d'une réhabilitation (isolation, parties communes, pièces humides, ...) et les terrains libérés serviront à la résidentialisation de ces espaces. En d'autres termes, les abords des bâtiments restants seront aménagés de sorte à renforcer la démarcation entre le domaine public et privé, en aménageant par exemple des jardins ou en délimitant des cheminements jusqu'aux entrées des immeubles, améliorant ainsi le cadre de vie et permettant une meilleure appropriation de la résidence par les habitants. Aussi, des liaisons piétonnes seront créées sur les espaces gagnés, notamment vers les établissements scolaires.

RÉUNIFIER LE QUARTIER

Située de chaque côté de l'avenue de Beaubreuil, la centralité du quartier va aussi connaître de grandes transformations sous quelques mois. L'ambition est ici de créer un vaste espace public central permettant de réunifier l'ensemble du quartier et de l'ouvrir sur la ville et les parcs d'activités (zone industrielle nord, Grande Pièce, ESTER). L'idée est de regrouper, moderniser et développer des logements neufs, de nouveaux équipements et des services permettant de répondre aux différents besoins des habitants sur un même espace.

C'est ce qu'on appelle la mixité fonctionnelle. Il s'agit aussi de proposer une offre qualitative en matière de transports en commun (déploiement du BHNS et de lignes complémentaires structurantes) ainsi que de grandes continuités piétonnes et paysagères.

La création de ce grand espace, qui accueille en particulier la Cité de l'emploi, implique notamment la démolition de trois ensembles de logements des numéros 40, 42 et 44 allée Fabre d'Églantine, dès le début de l'année 2023. Pour le moment, les équipes du bailleur Noalis, porteur de cette opération, sont aux côtés des habitants concernés pour leur proposer les meilleures solutions de relogement.



UN HABITAT CONFORTABLE ET ÉCONOME

La première opération visible d'amélioration de l'habitat dans le secteur Fabre d'Églantine a été entreprise dès l'été 2021 sur la résidence située aux numéros 30, 32 et 34 rue des Sagnes à Beaubreuil.

Le bailleur social Noalis, filiale du groupe Action Logement, a entamé une réhabilitation complète des extérieurs et des parties communes : isolation thermique des façades, étanchéité du toit (toitures-terrasses), remplacement des menuiseries extérieures, visiophonie, embellissement des parties communes, reprise de l'électricité... L'objectif principal est d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

En outre, l'ensemble des 64 appartements va être rénové avec la mise en place de portes palières isolées phoniquement et thermiquement, une mise aux normes électriques, la réfection de l'ensemble des pièces humides avec un choix d'utilisation d'appareillages économes en énergie, la réfection du système de chauffage avec pose de robinets thermostatiques et répartiteurs de frais de chaleur. La réhabilitation de ces logements a pour objectif d'améliorer le confort de vie des locataires, mais aussi de réduire leurs charges locatives tout en développant les énergies renouvelables.

Pour cela, le projet fait appel à un principe novateur et vertueux : le photovoltaïque en autoconsommation collective. Une centaine de modules photovoltaïques installés sur le toit des bâtiments permettront une utilisation de l'électricité produite en premier lieu pour les besoins des communs et des ascenseurs, puis chez les locataires et enfin, si surplus, en réinjections dans le réseau public.

UN EMPLOI POUR TOUS

À Beaubreuil, moins de 4 habitants sur 10 occupent un emploi, contre 60 % dans l'agglomération. C'est le taux d'emploi le plus faible dans les quartiers prioritaires après celui de La Bastide. La population est également très jeune : 42 % ont moins de 25 ans. C'est pourquoi, simultanément au programme de renouvellement urbain, il était nécessaire d'agir au travers d'un projet qui viendrait s'inscrire dans la perspective d'amélioration des services aux habitants.

Mi-mars, la Cité de l'emploi a ouvert ses portes au 8 allée Fabre d'Églantine. Cette nouvelle structure regroupe plusieurs acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle en un même lieu, pour une expérimentation de 2 ans. Le projet, subventionné à hauteur de 100 000 € par an par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a pour objectif de créer une synergie favorisant l'accès à l'emploi des habitants. À terme, la démarche a vocation à s'étendre à tous les quartiers prioritaires de la ville, qui représentent près de 25 000 habitants et concentrent près du tiers de la demande d'emploi dans l'agglomération.

DES SERVICES REGROUPÉS

Labellisée par l'État et copilotée par Limoges Métropole et la Préfecture de la Haute-Vienne, la Cité de l'emploi entend renforcer les coopérations avec l'ensemble des acteurs :

- Les membres du service public de l'emploi comme la Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi et le PLIE de Limoges Métropole avec ses référents parcours de l'association Varlin Pont Neuf.
- Les collectivités territoriales telles que la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne et la Ville de Limoges.
- Diverses associations œuvrant dans les champs de l'entrepreneuriat (Citélabs, BGE), de la médiation (ATOS), de la participation citoyenne (Maison des droits de l'Homme), de l'inclusion numérique (Récréasciences) ou encore de la relation entreprises (FACE Limousin Périgord).

Une coordinatrice a été recrutée par Limoges Métropole afin de mettre en œuvre cette démarche partenariale et renforcer ces nouvelles coopérations de proximité. Un médiateur emploi et une conseillère numérique France Services complètent cette nouvelle offre de services.

PORTES-FERRÉES : LE PROJET D'ÉCOQUARTIER À NOUVEAU DISTINGUÉ

S'inscrivant dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la démarche ÉcoQuartier portée par le Ministère de la transition écologique, le projet des Portes-Ferrées a obtenu la labellisation étape 2 « Écoquartier en chantier », le 14 décembre 2022.

Ce projet d'aménagement multifacettes, validé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage (*Limoges Métropole, Ville de Limoges, Limoges habitat et Noalis*) et des partenaires financiers (*ANRU, Banque des territoires, Action Logement*) intègre les enjeux et principes du développement durable à l'échelle d'un quartier. C'est une démarche multipartenariale commencée par la Ville de Limoges, qui avait décroché le label étape 1 « Écoquartier en projet » en 2018. Limoges Métropole en a repris le pilotage depuis 2021. L'écoquartier sera structuré autour d'un grand parc urbain habité et intégré au centre-ville et au parc des bords de Vienne. Il vise à transformer en profondeur l'habitat, les espaces publics et la galerie commerciale d'entrée de quartier.

JOB DATING, SE MOBILISER POUR L'EMPLOI

Les 68 employeurs présents au job dating de Limoges-Beaublanc, le 29 novembre dernier, ont salué le nombre élevé de candidats et la qualité des profils. Dix centres de formation ont également pris part à l'événement à la demande d'entreprises souhaitant former leurs futurs collaborateurs.

Une des originalités de ce rendez-vous était de proposer un focus sur les métiers de la céramique. Dix entreprises de la filière étaient présentes et des ateliers de démonstration faisaient découvrir leurs savoir-faire aux candidats.

Bien qu'il soit difficile de quantifier le nombre de recrutements pour le moment, les premiers retours sont positifs. 90 % des employeurs interrogés pensent qu'ils recruteront des candidats rencontrés au job dating.

Pour rappel, 9 entreprises sur 10 avaient recruté grâce au premier job dating de proximité à Feytiat, en juin 2022, avec plus de 50 embauches à la clé.

Aux côtés de Pôle Emploi et de ses communes membres, Limoges Métropole poursuivra en 2023 son rôle de facilitateur d'emploi en mettant en relation les entreprises et candidats du territoire lors d'événements similaires.

Le 9 mars prochain, un nouveau job dating coorganisé par la Cité de l'emploi et la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne se tiendra dans la galerie du centre commercial Cora à Beaubreuil.

Les chercheurs d'emploi pourront rencontrer des recruteurs principalement issus d'entreprises du parc d'activités Limoges nord.



TRAVAILLER AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS FRONTIÈRE

Une place de plus en plus importante est aujourd'hui donnée aux collectivités territoriales pour conduire des initiatives de coopération décentralisée à l'échelle internationale. Depuis 2020, Limoges Métropole mène des actions pratiques de coopération internationale et d'aide au développement (Sénégal, Argentine...), dans la lignée des accords de Paris de 2015 sur le climat et de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ce dernier fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les composantes environnementales, sociales et économiques.

CRÉER DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI POUR LES JEUNES

La mobilité internationale des jeunes (étudiants, lycéens, apprentis et porteurs de projets) fait partie intégrante de cette coopération. Les lycées agricoles, en particulier, ont parmi leurs missions de participer à des actions de coopération internationale. C'est pourquoi le lycée des Vaseix de Verneuil-sur-Vienne a été sollicité pour conduire avec Limoges Métropole des actions d'insertion professionnelle des jeunes en Argentine, par le biais de formations par alternance dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Dans le même esprit, le Pôle de Lanaud apporte son expertise en Argentine pour l'innovation au service de la production bovine de qualité (race limousine).



RENDRE DES RÉGIONS PLUS DURABLES

Les orientations politiques européennes (UE) et internationales (COP 21) s'imposent aux politiques menées par les collectivités territoriales. Dans ce cadre, la gestion des déchets notamment au Sénégal est conduite sous l'angle de la transition écologique et énergétique. Elle a pour objectif de promouvoir les compétences et savoir-faire de Limoges Métropole pour créer les conditions d'une gestion durable des déchets, respectueuse des hommes et de l'environnement.



FAIRE NAÎTRE UNE SOLIDARITÉ MONDIALE

La valorisation du patrimoine immatériel constitue pour Limoges Métropole le troisième axe prioritaire de ses actions. C'est pourquoi le programme « Odyssée », favorisant l'ouverture aux autres et le partage de valeurs à travers le monde francophone, s'est appuyé sur l'expertise et les compétences de Limoges Métropole en matière de cycle de l'eau pour que les élèves du territoire deviennent de véritables ambassadeurs de leur patrimoine.

ISLE ET FEYTIAT REJOIGNENT « L'ODYSSÉE » DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour la 2^e année consécutive, les élèves de 3 classes élémentaires de la Communauté urbaine ont échangé durant l'année scolaire avec d'autres enfants du monde sur la thématique de l'eau, richesse inégalement répartie sur notre planète.

Après Couzeix, Le Vigien et Rilhac-Rancon, ce sont une classe de CE2 de Feytiat et 2 classes de CM d'Isle qui ont apporté leur contribution à une démarche commencée par la mission Coopération décentralisée et la Direction du cycle de l'eau de Limoges Métropole pour une citoyenneté engagée dans les défis climatiques, aux côtés de l'Éducation nationale et de la Direction régionale des affaires culturelles.

Les élèves de cette nouvelle édition « Odyssée, les petits artisans du développement durable », ont ainsi travaillé avec l'association Héritage et Civilisation. L'objectif du programme est de créer, via un portail numérique, des ponts entre des enfants de culture, de pays et de continents différents. Une belle façon de partager leur vision du monde et de devenir les ambassadeurs de leur patrimoine naturel local.



AMBITION 5.

**UN TERRITOIRE
ENGAGÉ POUR
LA PRÉSERVATION
DE SON
ENVIRONNEMENT
ET L'AMÉLIORATION
DE SON CADRE
DE VIE**

JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE

Trame nocturne

Journées d'animations autour de la trame nocturne dans les communes de Feytiat, Verneuil-sur-Vienne, Le Palais-sur-Vienne, Condat-sur-Vienne pour plus de 500 participants. Grâce au Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin (GMHL) et à la Ligue de protection des oiseaux (LPO Limousin), le public a découvert les différentes espèces de chauves-souris, de chouettes et de hiboux. Une fois la nuit tombée, les amateurs de l'Association pour la découverte de l'astronomie et de l'espace (ADAES) ont braqué leurs télescopes sur les merveilles du ciel.

OCTOBRE

Modernisation des équipements de la propreté urbaine

Après la mise en circulation de triporteurs à assistance électrique à l'été 2021, Limoges Métropole continue de moderniser ses équipements de propreté urbaine avec l'acquisition d'un nouvel aspirateur de voirie, 100 % électriques. Celui-ci est utilisé en hypercentre de Limoges afin de collecter les déchets jetés au sol : mégots, canettes, papiers, bouteilles... Il dispose également d'un jet haute pression afin de réaliser des nettoyages ponctuels (mobilier, urines, déjections canines...). Cet appareil autotractable améliore les conditions de travail des agents et leur rapidité d'intervention. Il contribuera à préserver notre cadre de vie et à conserver une ville plus propre.

MODERNISATION DE LA STEP : LE POINT À MI-CHANTIER

Les travaux de modernisation de la Station d'épuration principale (STEP) de Limoges ont débuté fin 2020 et se poursuivront jusqu'à fin 2023. L'objectif : sécuriser et rendre l'installation plus performante, tout en tenant compte du bien-être des riverains.

Construite à la fin des années 1960 puis agrandie en 2000, la principale station d'épuration des eaux usées de Limoges Métropole n'a cessé d'évoluer en s'adaptant à la croissance démographique du territoire et aux enjeux environnementaux.

Bien qu'elle reste un équipement de qualité qui respecte les normes de rejet en milieu naturel, la STEP renforcera son exemplarité avec l'installation de nouvelles technologies. Son fonctionnement a été entièrement repensé pour permettre son optimisation énergétique.

SUIVI DE CHANTIER

À ce jour, la construction du gros œuvre est très avancée. Dans certains ouvrages, le montage des équipements a débuté. L'avancement actuel est de 12 505 000 € HT soit 49 % du montant du marché public. 400 jours de chantier ont été réalisés et 40 entreprises sont mobilisées.

- **DÉCEMBRE 2020 :** début des travaux avec la modification du réseau électrique existant. Mise en place des réseaux secs et des canalisations structurantes de liaison hydraulique entre les ouvrages.
- **ÉTÉ 2021 :** démolition de l'ancienne file de traitement biologique datant de 1969. Début de la construction des nouveaux ouvrages : bâches à boues, digesteur, épaisseur, traitement primaire.
- **FIN 2021 :** installation de 2 nouveaux dégrilleurs fins plus performants sur les prétraitements conservés. Ceux-ci procèdent à l'élimination des déchets contenus dans les eaux usées (lingettes, feuilles, plastiques, etc.) et améliorent l'acceptation des eaux usées lors d'épisodes pluvieux intenses.

QUE RESTE-T-IL À FAIRE ?

La plupart des nouveaux ouvrages ont été mis en service en fin d'année 2022. Après des phases de réglage et de mise en observation des installations, la première injection de biométhane est prévue à la rentrée 2023 et la réception finale des travaux programmée en janvier 2024.

RAPPELS DES OBJECTIFS :

- Garantir à long terme une qualité optimale des rejets.
- Doubler la production de biogaz issu des boues (10 GWh/an).
- Réaliser d'importantes économies d'énergie (-17 %).



BOIRE L'EAU DU ROBINET, UN SERVICE AU QUOTIDIEN

Assurer la production et l'accès à tous à une eau de qualité, à un coût équitable et maîtrisé, fait partie des grands enjeux du présent et de l'avenir pour la Communauté urbaine. Ce défi quotidien comprend la protection de nos ressources, la sécurisation de la production d'eau potable et la rénovation des réseaux de distribution. Intégrées au Projet de territoire de Limoges Métropole, ces actions impliquent d'importants investissements indispensables dans la préservation d'un bien qui deviendra l'or bleu de demain.

PROTÉGER NOS RESSOURCES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Limoges Métropole assure la gestion des ressources en eau, la production et la distribution de l'eau potable pour près de 210 000 habitants de la Communauté urbaine et de la Haute-Vienne.

Pour garantir une eau de qualité à tous et rendre un service efficace chaque jour, un travail de gestion et de protection des ressources est effectué en amont, au niveau des différentes retenues d'eaux brutes qui alimentent ce bassin de vie.

SURVEILLANCE RAPPROCHÉE

L'eau potable distribuée par Limoges Métropole provient à 95 % de ces cinq grandes retenues d'eau. Ces ressources précieuses situées dans un environnement naturel préservé, garantissent un approvisionnement diversifié et de qualité. Afin de les protéger, des agents de Limoges Métropole sont présents sur sites en permanence, des mesures de prévention strictes y sont appliquées et un programme d'entretien régulier est planifié.

- Un périmètre de protection sanitaire visant à prévenir les risques de pollution.
- Des mesures de prévention contre l'eutrophisation (défrichage des berges, création de pièges à sédiments, renforcement de la maîtrise foncière...).
- Des mesures de prévention radiologique (suivi accru, dérivation des eaux, curage des retenues...).
- Des vidanges régulières permettent à la fois l'inspection des ouvrages et la réalisation de travaux de rénovation.

CES RETENUES SE RÉPARTISSENT ENTRE LE NORD DE LIMOGES ET LE CŒUR DES MONTS D'AMBAZAC :



BARRAGE DU MAZEAUD • Utilisation depuis 1979
Capacité utile de 6,2 millions de m³ • Surface : 45 ha



ÉTANG DE GOUILLET • Utilisation : depuis 1926
Capacité utile de 1,07 million de m³ • Surface : 29 ha



ÉTANG DE LA CROUZILLE • Utilisation : depuis 1926
Capacité utile de 1,4 million de m³ • Surface : 42 ha



RETENUES DE BEAUNE 1 ET 2 • Utilisation : depuis 1951
Capacité utile de 2 millions de m³ • Surface : 32 ha

Soit une capacité utile de plus de 11 millions de m³, à laquelle s'ajoutent : 1 prise d'eau dans la rivière Vienne au niveau du Palais-sur-Vienne (capacité de 24 000 m³/jour) et 12 captages d'eau souterraine sur la commune de Couzeix (capacité de 1 190 m³/jour).

SÉCURISER LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le territoire communautaire comporte trois stations de production d'eau potable, dont deux situées à Couzeix. La station principale se trouve à Limoges, dans le quartier de la Bastide. Alimenté en eaux brutes grâce à 89 km de réseau d'adduction depuis les monts d'Ambazac, cet équipement produit en moyenne plus de 31 000 m³ d'eau potable par jour.

Le fonctionnement de la station de l'eau est optimisé d'année en année grâce aux investissements réalisés par Limoges Métropole. En 2020, son système de production affichait un rendement de 96,1 %, en hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Ces bons résultats s'expliquent notamment par la modernisation des filtres à sable et l'optimisation du lavage qui se sont opérées ces dernières années.

Cette évolution technique a limité les consommations en eau occasionnées lors de cette étape de la production d'eau potable.

De manière générale, le souci de l'actualisation technologique de la station de l'eau de Limoges Métropole est permanent. Des opérations de rénovation y sont programmées chaque année. Par exemple, un nouveau procédé de désinfection de l'eau par rayons ultraviolets a été récemment installé.



UN SUIVI SANITAIRE TRÈS POUSSÉ

L'eau est l'un des produits de consommation humaine les plus surveillés. Elle fait l'objet d'une vigilance à chaque étape, du lieu où elle est prélevée jusqu'à celui où elle est consommée. Près de 250 contrôles au robinet sont effectués chaque année par l'Agence régionale de santé (ARS).

Tout au long du processus, près de 1 600 prélèvements sont analysés par les instances sanitaires et le laboratoire régional de la Ville de Limoges, auquel est associée Limoges Métropole pour son autocontrôle du traitement de l'eau. Ce dernier se pratique également via des outils de mesure en ligne qui permettent de vérifier la conformité de l'eau en continu. Une méthode innovante vouée à être renforcée, qui comprend 104 points de mesures.

37 700 000 € sont programmés dans le Projet de territoire de Limoges Métropole pour sécuriser la production et rénover les réseaux d'eau potable au cours des années à venir. 17 % de cette somme sont consacrés à la station de l'eau, que ce soit pour les bâtiments, l'optimisation énergétique et le renforcement de la surveillance.



AMENER L'EAU AUX HABITANTS

La distribution est rendue possible grâce à 1326 km de réseaux (dont la moitié se concentre à Limoges) et à 24 réservoirs d'une capacité totale de plus de 55 000 m³. Le rendement de distribution affiché par Limoges Métropole est de 90 %, supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 80,4 % (chiffres 2019 du rapport Sispea de l'Office français de la biodiversité). Limoges Métropole investit année après année pour maintenir et renforcer cette qualité de service.

En 2019, 94,4 % jugeaient bonne la qualité de l'eau du robinet et 97,4 % se disaient satisfaits des interventions du service de l'eau.

RENOUVELER LES RÉSEAUX ET LES COMPTEURS

L'âge moyen de nos réseaux de distribution d'eau potable est de 45 ans. La volonté affichée par Limoges Métropole sur les années à venir est d'accélérer le renouvellement de ces canalisations. En 2020, environ 2 millions d'euros ont été investis pour cette opération : 22 chantiers ont permis le remplacement de près de 6 km de linéaire de conduites.

L'objectif est de doubler ces investissements afin de renouveler 1 % du réseau chaque année. Un logiciel ayant recours à l'intelligence artificielle, acquis grâce à un partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, permettra une programmation ciblée des travaux.

Limoges Métropole remplit également une obligation réglementaire avec le remplacement des compteurs d'eau de plus de 15 ans chez les usagers. Près de 1500 compteurs ont été renouvelés en 2020. Un chiffre que la Communauté urbaine souhaite multiplier par deux.

CHASSER LES FUITES

Le maintien du rendement de la distribution d'eau potable passe également par la recherche et la réparation des fuites. Un agent de Limoges Métropole équipé d'un appareil d'écoute est dédié au quotidien à cette mission, secondé par une technologie informatique assurant un suivi permanent du réseau.

En 2021, quelque 7 000 écoutes ont été réalisées pour une centaine de fuites constatées et réparées rapidement.



TRAME NOCTURNE: UN KIT POUR LES ÉCOLIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame nocturne, Limoges Métropole propose un nouveau kit pédagogique destiné aux élèves du CM1 à la 6^e, avec pas moins de 17 activités sur le thème de la nuit.

Il est prêté gratuitement aux écoles et centres de loisirs du territoire communautaire depuis le mois de février 2022. Les bénéficiaires retrouvent à l'intérieur le matériel pour réaliser différentes activités, avec notamment un planétarium portatif pour apprendre à reconnaître les étoiles et les constellations, une boîte à étoiles lumineuse, des jeux de cartes sur différents thèmes (espèces nocturnes/milieus/régimes alimentaires, échelle de Bortle...), un luxmètre pour réaliser des mesures d'éclairage et un jeu de plateau coopératif sur le thème de la pollution lumineuse, spécialement développé pour le territoire de Limoges Métropole.

Des animations peuvent également être réalisées en complément par la Direction des espaces naturels de Limoges Métropole.



LIMOGES MÉTROPOLE PIONNIÈRE DANS LA PRÉSERVATION DES SOLS

Dans l'optique de conjuguer développement économique et préservation du patrimoine naturel, Limoges Métropole s'est dotée des meilleurs outils au cours de ces dernières années. Depuis 2012, une Trame verte et bleue cartographie et protège les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Aussi, une Trame nocturne préserve la biodiversité de la nuit depuis 2020. La Communauté urbaine souhaite aujourd'hui compléter ces réseaux écologiques au moyen d'une Trame brune. L'objectif est de recenser et de préserver les sols remarquables en termes de biodiversité et de services écosystémiques rendus (infiltration des eaux pluviales, par exemple).

Depuis 2021, des enseignants-chercheurs des universités de Rennes, Lorraine et de Limoges réfléchissent aux côtés des services de Limoges Métropole à l'élaboration de cette nouvelle trame. Cette démarche, à la pointe de l'innovation, suscite l'intérêt de l'Office Français de la Biodiversité, qui participe au financement de la première phase de ce travail expérimental qui devait s'achever courant 2022 avec la création d'une méthode reproductible pour les intercommunalités.

La seconde, d'une durée de 2 ans, servira à la mettre en œuvre pour établir la première cartographie de la Trame brune de Limoges Métropole.



LIMOGES MÉTROPOLE, TERRITOIRE EN TRANSITION HYDRIQUE

Par délibération du 30 mars 2021 Limoges Métropole a engagé un projet de « Territoire en transition hydrique ».

Cette démarche poursuit deux objectifs :

- La réduction de l'empreinte sur l'eau en quantité et en qualité face aux changements climatiques.
- Le développement économique en soutenant les activités existantes et en développant des savoir-faire innovants (optimisation des eaux de process, des eaux usées et des eaux pluviales).

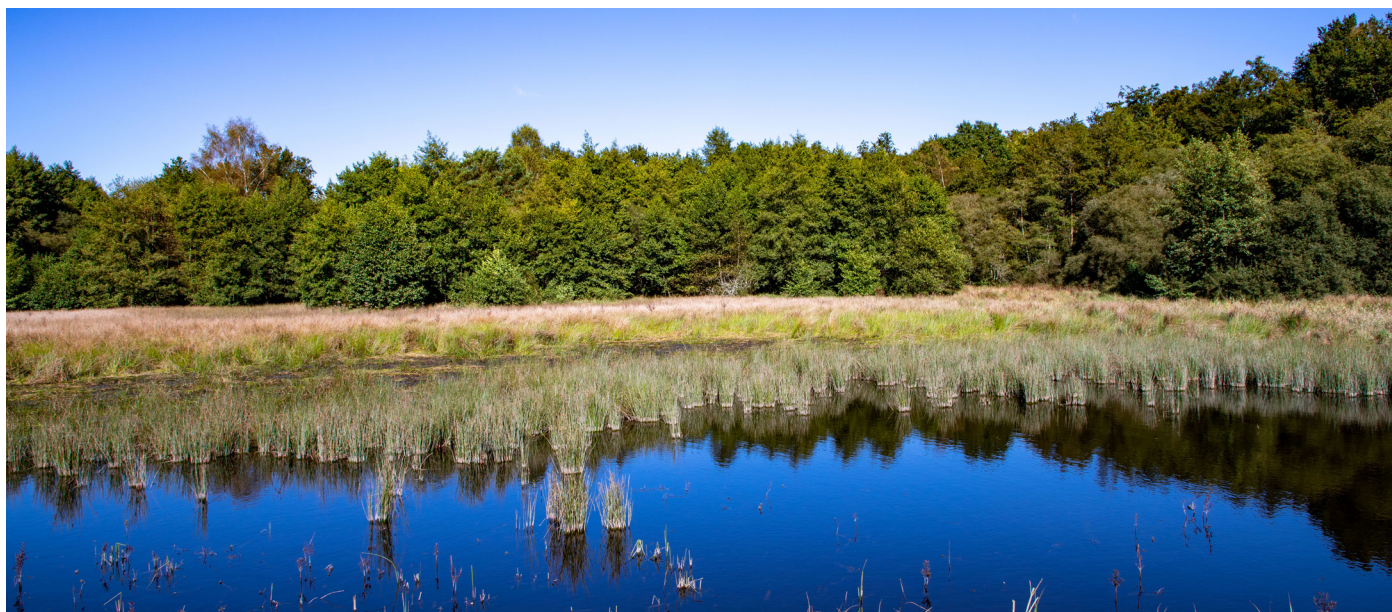
Pour ce faire, Limoges Métropole mobilise l'ensemble de ses compétences, qu'elles aient trait à la gestion du cycle de l'eau et à la préservation de la biodiversité, mais aussi, à l'enseignement supérieur recherche innovation et au développement économique.

En 2022, le service de l'eau potable et assainissement et le pôle développement économique ont mené des actions répondant à cette dynamique :

- Étude des flux de phosphore et des solutions de piégeage en amont de la retenue d'eau potable de Beaune-les-Mines à Limoges, confiée au laboratoire E2 LIM de l'Université de Limoges avec la participation financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la région Nouvelle-Aquitaine
Démarrée en septembre 2021, les résultats de cette étude seront connus mi 2023.
- Démarche d'économies d'eau potable dans les installations et activités de Limoges Métropole, en partenariat avec l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne. 9 sites ont

été identifiés pour commencer la démarche : L'Aquapolis, le Centre de recyclage des déchets, les ateliers voirie, la Station d'épuration, le Zénith Limoges Métropole, le Vélodrome Raymond-Poulidor, 4 bâtiments administratifs, la station de lavage des transports en commun, ESTER Technopole. Après diagnostic de ces sites, un plan d'actions des économies d'eau sera établi en 2023

- Surveillance épidémiologique à partir des systèmes d'assainissement et poursuite des prélèvements d'eaux usées pour l'INSERM dans le cadre de la surveillance épidémiologique de la COVID-19 avec des analyses par quartiers d'habitats. Limoges Métropole a par ailleurs été sollicitée pour participer en 2023 à une étude nationale visant la mise en point de solutions de surveillance des rejets dans la Seine à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024. Partenaires : INSERM, Université de Limoges, CHU de Limoges, Ville de Limoges, Région Nouvelle-Aquitaine.
- Gestion intégrée des eaux pluviales avec l'autorisation d'un premier lotissement « zéro rejet d'eaux pluviales » à Isle, mettant en œuvre des techniques intégrées de stockage infiltrations évapotranspiration des eaux de pluie, pour une protection jusqu'aux orages d'occurrence centennale. Les travaux d'aménagement ont démarré en septembre 2021 pour une livraison des espaces communs en 2022. Partenaires : Ville de Isle, Pierres et Territoires de France, OiEau.





LIMOGES MÉTROPOLE
**TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 45 79 00

communaute-urbaine@limoges-metropole.com

limoges-metropole.fr 